

Laissons Faire

Revue mensuelle de l'Institut Coppel

Numéro 43 ~ Mars 2022

Institut Coppel

Laissons Faire

revue mensuelle de l'Institut Coppet

Rédacteur en chef : Benoît Malbranque

Comité d'honneur :

Christian Michel, entrepreneur, essayiste, président de Libertarian International, directeur de l'International Society for Individual Liberty (ISIL)

Robert Leroux, docteur en sciences sociales, professeur à l'Université d'Ottawa.

Gérard Minart, journaliste et essayiste, ancien rédacteur en chef à La Voix du Nord. Auteur de biographies de F. Bastiat, J.-B. Say, G. de Molinari et J. Rueff.

David Hart, historien des idées, directeur du projet Online Library of Liberty (OLL) pour le Liberty Fund à Indianapolis aux USA.

Mathieu Laine, entrepreneur, éditorialiste au Point et au Figaro, professeur affilié à Sciences-Po.

Philippe Nemo, professeur de philosophie politique et sociale à l'ESCP-Europe (École Supérieure de Commerce de Paris), essayiste et historien des idées politiques.

Alain Laurent, philosophe, essayiste et directeur des collections « Bibliothèque classique de la liberté » et « Penseurs de la liberté » aux éditions des Belles Lettres.

Frédéric Sautet, docteur en économie, ancien professeur à New York University et à George Mason, il enseigne désormais à la Catholic University of America.

Emmanuel Martin, docteur en économie, responsable du projet d'Atlas network « Libre Afrique » et directeur de l'Institute for Economic Studies – Europe (IES).

Guido Hülsmann, docteur en économie, professeur à l'université d'Angers et Senior Fellow au Mises Institute à Auburn (USA).

Cécile Philippe, docteur en économie, directrice de l'Institut économique Molinari.

Henri Lepage, membre de la Société du Mont-Pèlerin, fondateur de l'Institut Turgot.

Thierry Afschrift, spécialiste de droit fiscal, avocat au Barreau de Bruxelles, Anvers et Madrid, et professeur ordinaire à l'Université Libre de Bruxelles.

Laissons Faire

Publication mensuelle de l'Institut Coppet

www.institutcoppet.org

43^{ème} Numéro ~ Mars 2022



Sommaire :

ÉTUDES	Les Gaulois étaient-ils libéraux ?, par Benoît Malbranche	5
TEXTES	Lettre sur la paix, par Frédéric Passy (1867)	15
	Le problème du pétrole en France. Discussion à la Société d'économie politique (1928)	17
	Les débuts de la guerre de sécession américaine, par Henri Baudrillart (1861)	28
RECENSION	Carole Dornier, <i>La Monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre. Une science politique des modernes</i> , Voltaire Foundation, University of Oxford, 2020, 429 pages.	36

Les Gaulois étaient-ils libéraux ?

par Benoît Malbranque

Pour se faire une idée complète et juste de la trajectoire du libéralisme en France, il est impossible de prendre l'époque de tel ou tel penseur comme une table rase. Puisque les idées ont une filiation, il n'est pas inutile de pousser la curiosité au plus loin, et de se demander si les Gaulois, anciens habitants de ce qui est devenu la France, ont légué à leurs successeurs un héritage d'indépendance, d'individualité et de progressisme, ou tout à l'inverse, de fanatisme, de violence et de rapine.

Pour comprendre la dynamique du libéralisme en France, piocher à pleines mains dans la glorieuse époque des Lumières ou dans le temps de Frédéric Bastiat ne peut suffire. De même que tout homme a un père, de même les conceptions philosophiques d'une nation ou d'une nationalité se lient entre eux, se nourrissent et se répondent à travers les différents âges de son existence. D'après ce raisonnement, j'aurais tôt fait de ramper dans les grottes à la trace d'ossements et de fresques murales : peut-être l'excès emporte avec lui sa condamnation. Mais quant à savoir si la France des premières origines historiques a légué à ses successeurs un patrimoine riche d'indépendance, d'individualité et de progressisme, ou tout à l'inverse, de fanatisme, de violence et de rapine, il n'est pas tout à fait indifférent d'en mener l'enquête.

Ce ne sera pas, d'ailleurs, faire l'archéologie d'une race, car nous sommes tous des métèques, et celui qui entreprend sa généalogie n'est généralement pas le plus sage des hommes, car il n'en est pas quitte sans de mauvaises surprises. Les nations et les nationalités sont des ensembles qu'on doit prendre comme elles sont ; elles forment un cadre conceptuel qui n'est pas sans limites, mais qu'on ne troque jamais que pour d'autres qui ne valent guère mieux.

À l'époque où Jules César, empereur de son état, traversa ce qui est devenu notre pays, avec les intentions peu bienveillantes et peu sympathiques que l'on connaît, il rencontra des peuples divers qu'on regroupe communément sous le même vocable de *Gaulois* (certains préfèrent *Celtes*, pour éviter un terme teinté de vieux nationalisme ; mais je ne crains pas cette accusation). Je tâcherai ici d'examiner leur caractère, d'après les sources antiques et les historiens contemporains les plus autorisés ; mais je dirai d'emblée que la meilleure manière, d'après moi, de se les représenter, est de les nommer nos 'Indiens' d'Amérique, car on peut tracer, entre eux et ces célèbres indigènes, de nombreuses et étonnantes ressemblances. Pour déterminer ce caractère des peuples gaulois, il convient d'analyser leur milieu, leurs moyens d'existence, leurs mœurs et leurs lois.

La terre et les hommes

Sans souscrire à la théorie des climats de Montesquieu, il est évident que la poussée d'un peuple dans les voies du commerce, de l'artisanat et des arts libres, comme dans

celle du droit et de relations humaines pacifiques, se fait sous la dépendance d'un milieu qui est pour lui une donnée. Les peuplades disséminées sur des îles de l'Océan Pacifique, dont les arbres donnent un bois qui ne flotte pas, ou qui abritent un nombre infime de plantes nutritives, se trouvent de ce fait même dans une position comparativement peu flatteuse. Or, tout au contraire, la Gaule s'étend sur une terre dont on a vanté avec raison la fertilité, les richesses et la bonne disposition. Strabon souligne la multiplicité des cours d'eau, qui sillonnent avantageusement le territoire, et sont merveilleusement aptes au transport des marchandises (*Géographie*, IV, 1, 2). Encore une fois, toutes les parties du monde ne disposent pas de ces avantages comparatifs. Les deux-tiers du territoire de l'Australie, par exemple, n'a pas d'écoulement vers la mer ; les rivières y sont insignifiantes et de peu d'utilité ; d'aucuns parlent d'un pays « sans eau », dont les lacs eux-mêmes ne sont « que de vastes étendues boueuses ou couvertes d'une croûte de sel ». (Alain Huetz de Lempis, *Australie et Nouvelle-Zélande*, Presses universitaires de France, 1979, p. 20-29.)

Malgré certains reliefs, un réseau routier s'aménage en Gaule assez aisément, et permet des transports rapides. Diodore de Sicile parle d'une traversée de la Gaule à dos de cheval en trente jours (*Bibliothèque historique*, V, 22), et Jules César rapporte une vitesse d'un tiers moins rapide pour ses légions romaines, mais qui reste très satisfaisante pour l'époque (*Guerre des Gaules*, VII, 53, 4). Ce sont là des conditions propices à l'extension des échanges.

En proportion du nombre de leur population, le territoire couvert par les peuplades gauloises est immense, et pourtant il ne semble jamais leur suffire ; se sentant constamment à l'étroit, ils mènent des migrations très fréquentes. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 69.) C'est que, comme toutes les civilisations primitives, les Gaulois ont un besoin vital de grands espaces. William Roberston faisait remarquer au XVIII^e siècle que des peuplades indiennes de deux 200 à 300 individus occupent des territoires aussi vastes que certaines nations européennes. (*The History of America*, volume I, 1777, p. 337.) La raison n'en est pas autre : les indigènes d'Amérique tirent nourriture d'un gibier qui ne peut survivre et se multiplier que dans de très larges étendues de terres, et ils n'ont pas pour habitude, lorsqu'ils rencontrent cette proie, d'avoir la main bienveillante ou l'appétit modeste. Les Gaulois avaient un rapport similaire au territoire et aux ressources naturelles. L'abondance de nourriture qu'ils consomment lors de leurs assemblées ou banquets, et dont la légende nous est familière par l'image des sangliers, se joint à la déforestation intense que leur mode de vie contribuait à produire (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 139.) Leur chance est d'avoir pris demeure sur un sol riche, et relativement peu occupé, qui permettait ces pratiques. Il n'est pas certain toutefois qu'ils aient toujours pris le parti le plus conforme aux valeurs du libéralisme, pour en consommer le fruit. L'or, par exemple, présent à profusion en Gaule, au point qu'on en trouve dans le sable des rivières ou dans des limons aurifères faciles d'accès (Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, II, 5, 26.), ne fut guère employé que pour les parures guerrières ou religieuses et à des fins honorifiques, et sa conversion en monnaie ne révolutionna pas une économie très majoritairement fondée sur le troc. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 153.)

Sur ces terres habitaient des hommes, ça et là dans la campagne. Ils portaient des noms qu'ils se donnaient ou obtenaient, pour honorer la supériorité de leur statut, comme Orgétorix (roi des tueurs) ou Vercingétorix (grand roi des guerriers), eu égard à leur métier, comme l'un des oncles du précédent, Gobannitio (le petit forgeron), ou

en considération de caractères physiques qui les distinguaient des autres, comme Galba (le très gros), ou Roudius (le rouge). (Jacques Lacroix, *Les noms d'origine gauloise*, éd. Errance, 2012, p. 58 ; Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 153 ; Suétone, *Galba*, 3, 1 ; Marie-Thérèse Morlet, *Les noms de personne sur le territoire de l'ancienne Gaule*, 1968, p. 171.) La pratique se retrouve chez les Indiens, à l'image de ce chef des Creeks qui signe le traité de Fort Wayne en 1809 sous le nom de Meshekenoghqua, littéralement *Petite Tortue*.

Les habitations des peuples gaulois sont de taille modeste, contenant le plus souvent une seule pièce, sans fenêtre, pour conserver au mieux la chaleur provenant du foyer, dont la fumée est contrainte de s'échapper par la porte et à travers la toiture. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 260.) Cela correspond bien, là encore, aux habitations des peuples primitifs décrits à travers le monde, y compris en Amérique du Nord, où, dans de semblables pièces uniques, raconte un voyageur, « il n'y a point de cheminée ; de sorte qu'on allume le feu au milieu de la place, et que la fumée sort par un trou qui est sur le toit, ou à travers les crevasses qu'il y a. » (*Voyage de Lionel Wafer en Amérique*, joint à celui de Guillaume Dampier, *aux terres australes, à la Nouvelle Hollande, etc.*, 1705, p. 226) Au nord de l'ancienne Louisiane, ou dans la vallée de la Loire, comment les mêmes nécessités n'auraient-elles pas fait naître des usages similaires ?

Une société essentiellement guerrière

Quoique ces peuples ne soient pas sans artisanat ni sans agriculture, les Gaulois tirent leurs moyens d'existence de la guerre, et leur civilisation peut être appelée proprement guerrière. Platon et Aristote la définissent ainsi (Platon, *Les Lois*, 1, 9, 637 d ; Aristote, *Les Politiques*, VII, 2, 10, 1324 a), et les historiens contemporains n'y apportent aucun démenti. « Les Celtes sont une société guerrière, écrit ainsi leur plus grand spécialiste. Chez eux, les hommes les plus éminents sont guerriers. Dès leur enfance, ils sont choisis pour cette activité qu'ils conservent généralement toute leur vie. En cela, ils sont très proches des Spartiates et des Crétois. » (Jean-Louis Bruneaux, *Voyage en Gaule*, éditions du Seuil, 2011, p. 265.) La ressemblance avec les indigènes d'Amérique n'en est pas moins palpable. Avec leur souci du beau corps, leur attention à la pilosité, et certaines pratiques rituelles de dépeçage de l'ennemi établies par les fouilles à Ribemont-sur-Ancre, et qui font pendant au célèbre scalpage des Indiens, les deux civilisations trahissent une essence somme toute assez commune. (Alain Deyber, *Les Gaulois en Guerre*, p. 128 ; Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 190.)

Les Gaulois, qui ont un besoin intrinsèque de la guerre, de la conquête et de la spoliation, sur lesquelles est fondé tout leur éco-système, l'ont transformé en une véritable industrie. Elle a même ses mortes-saisons, entre octobre et mars, époque où chemins et champs de bataille ne sont plus praticables. (Yvan Le Bohec, introduction à la *Guerre des Gaules* de Jules César, Economica, 2009, p. 38 ; Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 128.) Dans ces périodes de trêves forcées, les guerriers maintiennent un exercice du corps qui est l'un des trois devoirs fondamentaux formulés pour eux par la classe des druides, à savoir l'exercice de la virilité. (Diogène Laërce, *Vies et doctrines des philosophes illustres*, 1, 6.) Les occasions de prouver leur bravoure sont celles que ces hommes saisissent ou se créent avec le plus d'avidité. Parce que l'existence même de son peuple dépend de la guerre, l'homme qui est capable de lutter brillamment avec ou sans arme, de courir aussi rapidement que les chevaux, ou

qui accomplit aisément des acrobaties qui stupéfient l'ennemi, reçoit de toutes parts éloges, acclamations et signes d'allégeance. Les Jeux olympiques n'ont d'ailleurs pas d'autre origine que cet exercice du corps au sein de sociétés guerrières où les preuves de virilité étaient estimées.

Le haut lieu de la sociabilité gauloise, le banquet, était lui-même rythmé par des pratiques viriles plus ou moins violentes. La furie aveugle des guerres laissant le mérite guerrier incertain, les Gaulois profitent des banquets pour mettre à l'épreuve leur mérite devant les yeux de leurs égaux. Bien connus pour leur tempérament vif et emporté, qui leur fait aisément prendre les armes (Strabon, *Géographie*, IV, 4, 5), ils se livrent là tout entier à ce penchant, et engagent des duels qu'interrompent seulement la mort de l'un des deux adversaires (Athénée, *Les Deïpnosophistes*, IV, 154 b.). Pour tempérer leur ardeur, on joue dans les assemblées de la musique, qui est considérée comme pacifiante (Scymnos de Chio, *Périégèse*, v. 185-195).

De ce point de vue, on ne peut refuser d'accorder à l'homme primitif une supériorité physique sur son lointain successeur civilisé, élevé dans les douceurs des métiers pacifiques. Lorsque les voyageurs ont découvert les peuplades de l'Amérique du Nord, ils ont été impressionnés par leurs corps robustes et bien faits, leur agilité, de même que par leur sens très développé de la vue et de l'odorat. Cette constatation factuelle a permis à certains, tels Jean-Jacques Rousseau, de croire et de faire croire à une dégénérescence de l'homme dans et par la civilisation. Mais le guerrier gaulois aussi est de grande stature, puissant et agile : les fouilles archéologiques le montrent avec des muscles très développés, qui prouvent une riche alimentation et des exercices du corps constants, et ne manifestant aucune tare physique imputable aux travaux des champs ou aux autres métiers manuels. (« Ribemont-sur-Ancre (Somme). Bilan préliminaire et nouvelles hypothèses », *Gallia*, n°59, 1999.)

Le caractère de cette civilisation guerrière se manifeste encore dans la littérature, uniquement orale, qui, chez les Gaulois, se préoccupe avant tout des choses de la guerre. « Ils prennent pour sujets de leurs chants, dit Élien, ceux d'entre eux qui ont trouvé dans la guerre une belle mort. » (*Histoire variée*, XII, 22). Les assistants des druides, raconte similairement Ammien Marcellin, « chantent, s'accompagnant des doux accents de la lyre, les exploits des hommes illustres composés en vers héroïques » (*Histoire*, XV, 9, 8.)

Cette mentalité guerrière se retrouve encore dans le peu d'égard qu'on y démontre pour les faibles. On sait que chez les Indiens, dès que les enfants mâles peuvent se traîner sur leurs pieds et sur leurs mains, on les laisse se rouler nus dans l'eau, dans la boue, et dans la neige, pour fortifier leur constitution (Isaac Weld, *Travels through the states of North America*, volume II, 1799, p. 388). De même, Aristote rapporte que les Gaulois plongeaient leurs nouveaux-nés dans un fleuve ou les vêtissaient très légèrement afin de mettre à l'épreuve leur viabilité. (*Politique*, VII, 17, 3.) Les pères Gaulois manifestaient d'ailleurs pour leur enfant en bas âge une absence de tendresse très frappante. « Au cours de leurs premières années, raconte Jean-Louis Bruneaux, les enfants n'occupent qu'une place très secondaire dans la famille. Ils sont sous la dépendance de leur mère, et leur père ne s'intéresse probablement guère à eux ». (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 264.) Volney rapporte, à propos des indigènes d'Amérique, des conceptions semblables du devoir de père. « Il caresse ses enfants, comme tout animal caresse ses petits. Quand il les a ballottés, embrassés, il les quitte pour aller à la chasse ou à la guerre sans y plus penser ; il s'expose au péril sans s'in-

quiéter de ce qu'ils deviendront : ils lutteront contre le sort, contre la nature ; ils mourront jeunes ou vieux, peu importe, puisqu'il faut qu'ils meurent. » (Volney, *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. II, p. 452.) Les pères y apparaissent donc résolument durs avec leurs enfants ; « ils les maltraitent sans en être corrigés », dit Louis Hennepin (*Voyage curieux de Louis Hennepin*, 1704, p. 592). En Gaule aussi, le peu d'égard donné à l'enfance se trahit par les découvertes de l'archéologie : les sépultures de très jeunes enfants sont très rares, mais en revanche on retrouve des amoncellements de squelettes d'enfants de bas âge dans des silos retirés, qui font office de poubelle. « Il est assez clair, commente Jean-Louis Bruneaux, que les enfants de cet âge ne sont pas encore considérés comme des individus à part entière. » (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 167.) On en prend également la mesure dans la tradition rapportée par les textes historiques, comme en lisant Jules César, qui écrit que les pères gaulois « ne permettent point à leurs fils de se présenter en public devant eux avant d'être en état de porter les armes ». (*Guerre des Gaules*, VI, 18.) Alors, en effet, leur condition changera : exercés au métier de la guerre, ils en essuieront les dangers et en recevront les honneurs, dont celui de tomber sur le champ de bataille à 12 ou 14 ans, comme les fouilles archéologiques à Ribemont-sur-Ancre en portent effectivement témoignage. (Jean-Louis Bruneaux, *Voyage en Gaule*, éditions du Seuil, 2011, p. 266 ; *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 167.)

Le mépris pour la faiblesse, dans une société toute fondée sur le succès des exercices virils de conquête et de spoliation, ne pouvait manquer de s'étendre à des degrés divers aux malades, aux vieillards ou aux mal-portants. Strabon rapporte même que les Gaulois « s'exercent à ne pas engraisser, notamment du ventre, et qu'on punit le jeune homme dont le tour de ceinture excéderait la mesure fixée. » (*Géographie*, IV, 4, 6.) Mais c'est surtout aux femmes que s'applique ces conceptions avilissantes.

Chez les Gaulois comme au sein de toutes les civilisations primitives, les femmes sont méprisées et leur sort est abominable. Bien sûr nous ne sommes que peu étonnés de lire que, malgré un bon sens du jugement qu'on leur reconnaît au sein de ces peuples (Paul, *Digeste*, 5, 1, 12, 2) chez eux aussi « les femmes sont écartées de toutes les fonctions civiques ou publiques » (Ulpian, *Digeste*, 50, 17, 2 pr.). Elles sont exclues de toutes les manifestations de la vie publique, comme les fêtes religieuses et ces banquets dont on ne saurait minimiser l'importance, car ils accompagnaient tous les grands moments de la cité, et qu'ils étaient la seule distraction que les textes historiques attribuent aux Gaulois. (Jean-Louis Bruneaux, *Voyage en Gaule*, éditions du Seuil, 2011, p. 104 ; *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 241, 246) À table, l'attribution des mets respecte une hiérarchie qui voit les meilleures pièces de viande revenir aux guerriers les plus vaillants (Athénée, *Les Deïpnosophistes*, IV, 154 b.) ; quant aux femmes, elles se nourrissent des restes, quand il y en a.

Le sort des femmes dans les tribus indiennes de l'Amérique n'était pas différent. Là aussi elles ne participent pas aux amusements des hommes, mais se tiennent en retrait, toujours prêtes à leur présenter des boissons. Elles n'ont en partage que les activités considérées comme avilissantes ; elles reçoivent des ordres mais n'en donnent pas. « Obéir et servir, même de bon gré, est une sorte d'opprobre réservé aux femmes, raconte Volney. Un grand guerrier ne doit rien faire que combattre et chasser. Les femmes portent tout le fardeau du ménage, du labourage, s'il y en a, et en voyage du transport des enfants et des ustensiles. Ce sont littéralement des bêtes de somme. » (Volney, *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. II, p. 451.) Thomas Jefferson, ami du précédent, rapporte aussi cette opinion, que les femmes indiennes

sont injustement corvéables, et il fait remarquer que cette situation se retrouve chez tous les peuples barbares, parmi lesquels la force fait la loi. (*Notes on the State of Virginia*, 1787, p. 100.) De cela, les témoignages abondent. « Lorsque les hommes ont tué quelque bête fauve, rapporte un autre voyageur, ce sont toujours les femmes qui sont chargées de l'apporter à la tente, de l'ouvrir, de la dépecer, d'en faire sécher les chairs et de les réduire en poudre, etc. Faut-il préparer quelque mets, ce sont encore les femmes qui le font cuire, et lorsqu'il est prêt, les femmes et les filles des plus grands capitaines du pays ne sont servies qu'après que tous les hommes, même ceux attachés en qualité de domestiques, ont pris ce qui leur convient ; et il arrive souvent dans les temps de disette qu'il ne reste rien pour les femmes. » (*Voyage de Samuel Hearne, du fort du Prince de Galles dans la baie de Hudson, à l'océan nord*, volume I, 1798, p. 140) De même, en Gaule, les femmes sont chargées du travail des champs, selon une division du travail qui étonne les observateurs grecs et romains, qui la trouvent contraire à la nature. (Strabon, *Géographie*, 4, 4, 3.) « Aux hommes, explique Jean-Louis Bruneaux, sont réservés la guerre, son entraînement, l'équitation, la chasse, les pratiques cultuelles, l'exercice de la politique, du droit et de l'éducation, certains métiers artisanaux (les métiers du feu et des métaux entre autres). Aux femmes reviennent la plupart des tâches domestiques, c'est-à-dire une bonne part des travaux des champs, la gestion des troupeaux, la réalisation de certains types d'objets, tels que la céramique, les vêtements, peut-être la cordonnerie, la bourrellerie, la tabletterie. La place de l'homme et de la femme dans la société gauloise des cinq derniers siècles précédant notre ère est le résultat tardif d'une situation plus ancienne, au cours de laquelle une grande partie de la population mâle était occupée à la guerre, obligeant les femmes à subvenir à tous les autres besoins. » (*Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 262.)

Attelées à leur tâche du jour au matin, sans que les documents nous renseignent sur leurs éventuels loisirs, les femmes ont une vie affective limitée, entrant dans des unions qui se fondent davantage sur les volontés des hommes que sur des choix de leur volonté. En Gaule, on les répartit aux guerriers lors des banquets, et lorsque les besoins de la diplomatie l'exigent, des filles sont données en mariage au-delà du domaine des cités, pour nouer ou celer des alliances. (César, *Guerre des Gaules*, 1, 3, 5) En Amérique, un homme possède souvent plusieurs femmes, et jusqu'à huit, dix, ou douze. Lorsque la mort en emporte une, il lui est loisible d'épouser l'une de ses sœurs ; au contraire si le mari meure, l'un de ses frères épouse la veuve. (*Voyages du baron de Labontan dans l'Amérique septentrionale*, 1741, vol. III, p. 155.) Les Indiens n'en agissent pas ainsi, cependant, par passion pour les matières du sexe. « Ils se contentent d'une amitié tendre, raconte le même, et qui n'est point sujette à tous les excès que cette passion cause à ceux qui en sont possédés ; en un mot, ils aiment si tranquillement qu'on pourrait appeler leur amour une simple bienveillance. » (*Ibid.*, p. 144.) Et plus loin il raconte, pour notre plus grande édification, que le plaisir des sens, chez les indigènes d'Amérique, est souvent recherché dans la seule compagnie masculine. « Les Illinois ont un malheureux penchant pour la sodomie, aussi bien que les autres sauvages qui habitent aux environs du fleuve Mississippi. » (*Ibid.*, p. 156.) Or il s'avère qu'en Gaule aussi, les femmes sont si peu respectées que les hommes font profession d'homosexualité. « Quoique leurs femmes soient belles et bien faites, explique Diodore de Sicile, ils ne les fréquentent guère mais ont une passion enragée et déplacée pour les relations intimes avec les hommes. Ils ont l'habitude de se coucher à terre sur des peaux de bêtes sauvages et d'avoir commerce avec des compagnons placés de chaque côté. » (*Bibliothèque historique*, V, 32, 7.) La sexualité inter-sexes est conçue comme honteuse et malheureuse ; ses

fruits en sont déconsidérés. Le seul récit d'accouchement en Gaule, dû à Poseidonios, est rapporté par Strabon : une femme employée aux champs s'écarte un instant pour donner naissance à un enfant, et elle reprend immédiatement le travail. (*Géographie*, III, 4, 17.) En Amérique, Samuel Hearne raconte pareillement le cas de cette femme indienne qu'il vit accoucher après un enfentement long et difficile de 52 heures, et qui n'eut pas d'autre choix que de placer son enfant sur son dos, pour suivre le reste de la tribu dans des chemins éreintants, où elle s'enfonçait quelquefois dans l'eau et dans la neige jusqu'aux genoux. (*Voyage de Samuel Hearne, du fort du Prince de Galles dans la baie de Hudson, à l'océan nord*, volume I, 1798, p. 142-143.) Mais en Gaule comme sur les plaines de l'Amérique du Nord, la femme suit les ordres ou elle meure ; elle n'a proprement aucune liberté. « C'est l'esclave dévouée de son époux, qui ne perd pas de vue un seul moment ses prérogatives, écrit John H. Long. Partout où il va, elle doit le suivre, et n'ose se hasarder à l'irriter par un refus, sachant bien que la moindre indifférence pour ses volontés serait punie par un châtement terrible, souvent même de la mort. » (John Hamilton Long, *Voyage chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale*, 1794, p. 250.) César rapporte pareillement que chez les Gaulois, le mari a droit de vie et de mort sur sa femme. (*Guerre des Gaules*, VI, 19, 3.) Les druides, qui prononcent la justice lors des différends, ne s'occupent pas des affaires familiales, qui restent en dehors de toute juridiction. (Jean-Louis Bruneaux, *Voyage en Gaule*, éditions du Seuil, 2011, p. 164.) Mais si le mari peut légalement causer la mort de sa femme, en la battant ou autrement, une femme ne saurait tuer son mari sans reproches. « Si le meurtre est reconnu, dit Jean-Louis Bruneaux, celle-ci est mise à mort, martyrisée par le feu et d'autres supplices. Il s'agit d'un des types de peine les plus graves. » (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 118.)

Spoliation plutôt que production

Toute tournée vers la guerre, qu'elle sublime et valorise au plus haut point, la société gauloise paraît négliger, en comparaison, l'activité proprement économique, et si elle fleurit, elle demeure sous la dépendance stricte des intérêts militaires. L'élevage fournit les animaux de guerre et la viande consommée pendant les campagnes ; fermiers et artisans s'occupent des vivres et de l'outillage ; enfin il faut des marques d'estime, des trophées à décerner, et c'est dans cette vue qu'on travaille l'or. Au-delà, la sphère des échanges et du commerce est extrêmement limitée, et les conditions de vie elles-mêmes sont rudimentaires. « Ils habitaient des villages non fortifiés et ils étaient étrangers à toute forme d'industrie, raconte Polybe ; couchant sur des litières, ne mangeant que de la viande, pratiquant seulement la guerre et l'élevage, ils menaient une vie primitive, et ne connaissaient aucune sorte de science ni d'art. Leur avoir personnel consistait en troupeaux et en or, parce que c'étaient les seules choses qu'ils pouvaient facilement emmener et transférer partout à leur gré dans leurs déplacements. » (*Histoires*, II, 17.)

Plutôt que de produire, le Gaulois s'entraîne par la chasse au métier de la guerre, qu'il pratique comme une industrie ; avec des richesses bornées, il pourra ainsi ravir celles d'autres peuples : c'est sa production à lui. Considérés en tant qu'activités économiques productives, l'agriculture et les métiers manuels sont dévalorisés, et on en abandonne le soin aux femmes et aux inférieurs. Cicéron est abusivement railleur, quand il fait cette remarque que les Gaulois, « trouvant honteux de se procurer du blé par le travail, vont les armes à la main couper la moisson sur les champs d'autrui » (*La République*, III, 9.) ; cependant la dévalorisation de la production et du commerce est

chose parfaitement établie. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 138, 149.)

Le Gaulois en guerre est avide de butin et ce dont il s'honore et fait parade, soit riches parures, biens précieux et armes, soit troupeaux, comestibles ou esclaves, ne sont autres que les richesses sur lesquelles il a mis la main par la force.

Entre timocratie et théocratie

Le pouvoir chez les Gaulois est un mélange de théocratie (le pouvoir par les prêtres), et ce que Platon nomme la « timocratie », c'est-à-dire le gouvernement par ceux qui sont les plus honorés. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 103.) Dans quelque individu qu'on place rétrospectivement le pouvoir politique suprême, son exercice apparaît assez borné. Lors des combats, les guerriers gaulois ne s'embarrassent pas de stratégies militaires et n'ont pas d'égard pour les ordres de bataille. Revenus à la vie civile, ils font encore des chefs un usage réduit, tout comme les tribus indiennes d'Amérique, qui toutes se donnent un chef, mais « de qui les sujets dépendent en très peu de choses ». (Charlevoix, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, 1744, vol. III, p. 266.) De même les Gaulois ne reconnaissent comme leur chef que le plus vaillant des soldats, et c'est avant tout dans les campagnes et les expéditions qu'ils le suivent.

Ce régime se couple cependant avec une main-mise assez sévère de la caste des prêtres, nommés druides, dans les différents aspects de la vie collective. Ces druides exercent un véritable monopole sur les différents domaines du savoir, monopole qui s'étend même à l'écriture, dont ils se sont réservés absolument l'usage. La proscription de l'écrit est, pour toute civilisation postérieure, une source première d'étonnement, mais elle s'efface à l'esprit en considération du fait que les peuplades sauvages des deux hémisphères, et notamment de l'Amérique du nord, n'étaient pas en ce point plus avancées. À la toute fin du XVIII^e siècle, Thomas Jefferson ou Volney émettaient le vœu que des Européens ou Anglo-Américains consignent bientôt par écrit les usages et le langage des tribus indiennes, pour éviter qu'ils n'en viennent bientôt à se perdre (Volney, *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. II, p. 522 ; Thomas Jefferson, *Notes on the State of Virginia*, 1787, p. 164), et précisément les Gaulois ont disparu en ne laissant d'autres traces d'eux que d'infimes constructions, des squelettes laissés à l'abandon sur d'anciens champs de bataille, et une réputation de férocité et d'éclectique barbarie chez des auteurs gréco-latins qui les ont jugé sévèrement sans toujours les déprécier.

Les druides disposent seuls du temps : du leur, mais surtout de celui des autres ; étant maîtres du calendrier, ils déterminent à leur guise les jours fastes et néfastes, et par conséquent décident de l'organisation de tous les événements, tant publics que privés, comme les sentences de justice, les fêtes religieuses, mais aussi le travail quotidien. Aux jours fixés, les travaux d'aménagement ou d'architecture, les négociations diplomatiques et toutes les affaires de justice et de législation passent par leurs mains. Cette exclusivité a produit les effets habituels du monopole, avec un faible développement de l'activité architecturale, par exemple, où toutes les constructions sont en bois. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 228-229.) Dans les arts libres, les druides font encore sentir leur intervention, soit par l'érection d'interdits, l'édification des calendriers, et le jugement des différends, soit en accaparant tout à fait des activités, comme pour la médecine traditionnelle, dont les plantes sont cueillies par les

druides seuls. Leur ministère s'étend encore sur les deux pans majeurs de la justice et du culte, où pour des raisons d'honneur ils reçoivent l'appui de la classe des *bardes*. Dans les affaires religieuses, ils maintiennent un monopole dont les conséquences intellectuelles ne peuvent qu'être conjecturées, mais qui dans la pratique signifiait qu'aucun culte ne pouvait être rendu sans leur intermédiaire, ce que les archéologues corroborent par l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent de découvrir quelque autel ou instrument rituel dans des maisons particulières (Jean-Louis Bruneaux, *Voyage en Gaule*, éditions du Seuil, 2011, p. 228.)

La classe des druides fonctionne d'ailleurs comme une caste fermée, dont le recrutement assez obscur est dit ne durer pas moins de vingt ans. (César, *Guerre des Gaules*, VI, 14, 3.) Collectivement très puissants, les druides jouissent naturellement d'avantages nombreux, tels qu'une exemption du devoir militaire et de toute autre obligation civique, ainsi que de l'impôt public ; ils mènent leur existence sans travailler ni combattre, mais en accomplissant les tâches de leur ministère, et la communauté assure leur existence confortable selon des modalités qui échappent encore aux historiens. (Jean-Louis Bruneaux, *Les Gaulois*, Les Belles Lettres, 2005, p. 178.)

Intellectuellement, les peuples les moins civilisés manifestent habituellement une emprise très forte des considérations magiques et religieuses sur leur imaginaire. Les Gaulois, de même, sont crédules et comme dévots. « La nation toute entière des Gaulois s'adonne sans modération aux choses de la religion », clame César (*Guerre des Gaules*, VI, 16, 1.) Dans la vie pratique, l'influence des croyances prend des tours les plus curieux : ce sont ces femmes qui végètent dans une existence presque animale, et qui chaque année, dit Strabon, s'imposent la réfection soignée de la toiture du temple consacré au dieu qu'elles révèrent, au cours d'une cérémonie imposante (*Géographie*, IV, 4, 6.). Ce sont encore ces enceintes sacrées où les Gaulois déposent quantité d'or en offrande à leurs dieux. (Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 27, 4.) Enfin ce sont ces hommes en périple, qui interrompent tout à coup leur marche et refusent d'aller plus loin, parce qu'ils viennent d'observer une éclipse de lune. (Polybe, *Histoires*, V, 78.)

La grande emprise que les choses de la religion ont sur l'esprit des Gaulois se manifeste encore dans leur conception de la mort, et les actions qui sont les leurs lorsqu'elle atteint des membres de leur entourage. Comme les indigènes d'Amérique, les Gaulois mènent une vie rude et rustique, à laquelle ils n'accordent pas le plus grand prix. « La vie pour eux n'a pas la même valeur qu'elle a pour nous et sa perte est indifférente », note Diodore de Sicile (*Bibliothèque historique*, V, 28, 5.) Ils la quittent d'ailleurs d'autant plus volontiers, que leurs croyances leur présentent une image plus sensible de la vie future. Les Indiens, écrit Volney, « se figurent qu'après la mort ils passeront dans un autre climat et pays où abonderont le gibier, le poisson, où ils pourront chasser sans fatigue, se promener sans crainte d'ennemis, manger des viandes bien grasses. » (Volney, *Tableau du climat et du sol des États-Unis d'Amérique*, 1803, t. II, p. 513.) Cela renforce leur courage et leur ardeur dans la lutte, comme durent faire les croyances similaires des Gaulois. Chez ces derniers, les archéologues nous montrent des sépultures richement garnies, avec abondance de nourriture, d'armes et de biens précieux, comme par conviction que les morts pouvaient emporter avec eux ces richesses pour en jouir paisiblement dans l'au-delà. (Jean-Louis Bruneaux, *Voyage en Gaule*, éditions du Seuil, 2011, p. 117.) Les parents du défunt jettent mêmes des lettres adressées à des personnes précédemment décédées, qu'il est censé pouvoir leur porter, et eux, lire. (Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, V, 28.) D'autres rapportent qu'on brûlait certains morts avec le registre de leurs créances, pour qu'ils formulent leurs réclamations avec leurs pièces

comme témoignage. (Pomponius Mela, *Chorographie*, III, 2, 20 ; Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, II, 6, 10.) On a même écho de personnes qui s'immolent devant le bûcher funéraire, pour poursuivre leur existence aux côtés de l'être perdu. (Pomponius Mela, *Chorographie*, III, 2, 19.) Sans doute s'agit-il là d'anomalies remarquables ; mais la conception courante de la mort gauloise n'est pas dénuée de faste. « Les funérailles sont, eu égard au genre de vie des Gaulois, magnifiques et coûteuses, dit César ; toutes les choses dont on croit qu'elles étaient chères au défunt de son vivant, même des êtres animés, sont jetés dans le feu. » (*Guerre des Gaules*, VI, 19.)

Conclusion

C'est une saine philosophie que celle qui nous enseigne à chérir nos pères, et il n'est pas malvenu pour un historien de se sentir quelque sympathie pour ceux qui, outre qu'ils sont le matériel de son étude, ont aussi posé les premières pierres de l'édifice sur lequel il se tient comme chacun. Mais quand il s'agit de peser les influences des différentes époques, dans la construction lointaine d'une doctrine inconnue pour longtemps, qui en l'espèce est le libéralisme, on ne saurait échapper à la distribution des éloges et des blâmes. Le goût pour la nostalgie est dans le cœur de certains ; ils s'en accommoderont comme ils l'entendent ; mais quant à moi je ne puis pas refuser l'évidence de la conclusion qui s'impose, à savoir que les Gaulois formaient par leur civilisation tout ce que la doctrine du libéralisme aura plus tard à affronter. Formée et maintenue pour la guerre, elle reproduit cette disposition dans ses conceptions intellectuelles et dans sa morale. Les arts de la paix, les métiers, le commerce, sont tenus par les Gaulois pour indignes et effectivement méprisés ; leur seule vocation est guerrière, comme est d'ailleurs leur littérature. Le savoir est contenu par un monopole imparable, dont on ne peut qu'imaginer la force comprimante. Quant à la protection de la loi pour faire respecter la liberté de chacun, et en particulier des plus faibles comme les femmes, elle ne saurait moins exister que chez ces peuples féroces, où, comme dit Thomas Jefferson, la force fait la loi. À ce titre, l'ère gauloise n'est pas même une table rase dans l'histoire du libéralisme. Tout n'était pas à faire, mais à défaire.

Benoît Malbranque

Lettre sur la paix

par Frédéric Passy

Quelques années avant la guerre franco-prussienne de 1870, les difficultés s'amoncellent déjà et font craindre à l'horizon la rupture de la paix. Pour Frédéric Passy, plus tard premier Prix Nobel de la paix, l'heure est urgente : il faut, dit-il, se liguier pour la paix, promouvoir l'idée de la paix et la faire dominer les esprits, si l'on veut s'épargner les désastres de la guerre.

(*Le Temps*, 26 avril 1867.)

Au rédacteur

Désert de Retz, près Saint-Germain-en-Laye, 23 avril.

Monsieur,

Je ne viens pas vous demander la parole, et si j'étais préoccupé de moi-même, je ne vous adresserais pas ces lignes. Mais nous sommes dans un temps où les préoccupations personnelles ne sont pas de saison, et pour ma part j'ai l'habitude de ne leur rien accorder.

Ce que je veux vous demandez, certain d'être en cela l'écho non seulement de la plupart de vos lecteurs, mais de l'immense majorité de nos concitoyens, et j'ajoute d'un nombre considérable d'étranger, — c'est d'user, plus énergiquement encore que vous ne le faites, de la publicité et de l'influence de votre journal en faveur de la paix ; c'est d'en faire, à défaut d'autres qui avaient paru se donner cette mission, et qui l'ont abandonnée, l'organe déclaré des adversaires de la guerre.

Il y a quelque temps, un homme de bien, M. Jean Macé, a fait, par l'intermédiaire de la presse, appel à la France entière pour la formation d'une *ligue de l'enseignement* ; et des milliers de souscriptions ont aussitôt répondu à cet appel. Ce ne sont pas des milliers, ce sont des centaines de mille, ce sont des millions d'adhésions et d'adhésions bien autrement ardente et profondes, qui n'attendent qu'un signal pour se grouper en LIGUE DE LA PAIX.

L'Europe entière, vainement travaillée par les ambitions et les soi-disant habiletés qui la poussent à se déchirer, répudie manifestement les cupidités et les haines surannées qu'on lui prête, et se refuse à des sacrifices dont l'absurdité égalerait l'horreur. Qu'un cri s'élève, assez fort pour être entendu de toutes les nations, et toutes les nations le répèteront d'une même voix ; de la voix des économistes et des industriels, qui ont fait le compte des désastres de cette destruction volontaire qu'on persiste à glorifier ; de la voix des philosophes et des chrétiens, aux yeux desquels la vie humaine est sacrée, et toute grandeur maudite quand elle est achetée au prix du sang innocent ; de la voix des mères enfin, qui depuis tant de siècles protestent contre les fureurs de la guerre, et qui se lassent d'en appeler silencieusement au ciel contre les ravisseurs de leurs fils.

Ce cri, qui demain peut-être retentira d'un bout à l'autre du monde civilisé, je ne suis pas, je le sais, de ceux qui peuvent le pousser utilement. Il y faut le porte-voix de

la presse, et, si j'essayais de le demander un instant à ceux qui le tiennent, j'y perdrai, selon toute apparence, mon temps et ma peine, sans obtenir même, qui sait ! la courtoisie d'un refus. Pour vous, monsieur, vous n'avez qu'à vouloir pour que vos paroles fassent le tour de l'Europe ; et si l'exercice de ce pouvoir n'est pas sans risques, il n'est pas sans grandeur.

Veillez donc, et puisque, par une bonne fortune spéciale, votre journal paraît plus qu'aucune autre sympathique à l'Allemagne, en même temps que fidèle à la France, jetez-vous, plus résolument qu'aucun autre, entre les folles passions qui poussent l'une contre l'autre l'Allemagne et la France, et méritez, en y inscrivant le premier votre nom, l'honneur d'ouvrir *la liste internationale des amis de la justice, de la modération et du respect mutuel*.

Agréez, monsieur, mes civilités très distinguées.

Frédéric Passy.

Le problème du pétrole en France

Discussion à la Société d'économie politique (1928)

Il y a un siècle, la fin du premier conflit mondial démontrait, outre le besoin d'une organisation de la paix mondiale, la fragilité de l'équilibre économique de la plupart des nations européennes, fortement dépendantes, pendant la paix mais surtout en cas de guerre, des approvisionnements en pétrole des États-Unis ou d'ailleurs. Aux yeux de nombreux économistes libéraux français, des impératifs de sécurité nationale semblaient légitimer un contrôle réglementaire de l'État sur la production et l'importation de pétrole en France. Un tel contrôle serait aussi un moindre mal, disait-on, en comparaison d'un monopole public sur le pétrole, dont l'idée était alors agitée.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE — SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1928

[*Journal des Économistes* (Février 1928).]

La parole est donnée à M. **Edgar Allix** pour exposer le sujet inscrit à l'ordre du jour :

LE PROBLÈME DU PÉTROLE EN FRANCE

Le 31 mars 1926, la Chambre des députés a voté un amendement la loi de finances qui est devenu l'article 53 de la loi du 4 avril 1926, et qui est ainsi conçu : « À partir du 1^{er} avril 1927, l'importation des pétroles bruts et de ses dérivés ne pourra être faite que par les représentants de l'État ou les personnes accréditées par lui. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de cette disposition. » Le délai primitif a, depuis lors, été prorogé jusqu'au 1^{er} avril 1928. Mais à cette date, si nous nous attachons au texte, le régime intitulé « régime définitif » du pétrole par la loi du 10 janvier 1925 devra avoir pris fin et céder la place à une organisation de monopole.

Comment se pose pour nous le problème du pétrole ? Quelle a été la politique du pétrole que nous avons suivie jusqu'ici ? Quelle est enfin la valeur de la solution du monopole ? Tels sont les trois points que je voudrais envisager brièvement.

L'importance du problème du pétrole ne nous a été révélée que par la dernière guerre. Apparu chez nous aux environs de 1862, le pétrole n'avait été pendant longtemps qu'un article d'épicerie. Depuis 1900, son rôle avait commencé à s'élargir et à se transformer, avec l'apparition en 1900 des premiers moteurs à explosion et le prodigieux développement de l'automobilisme, avec le moteur à combustion interne de Diesel, alimenté au mazout, et enfin avec l'utilisation du mazout pulvérisé par de puissants

injecteurs pour la chauffe de la chaudière des grands navires et des locomotives. Nos importations étaient passées de 400 000 tonnes en 1900, à 700 000 en 1913.

La question du pétrole n'avait cependant guère été envisagée jusque-là chez nous qu'au point de vue fiscal. En 1914, il n'y avait plus pratiquement un seul raffineur en France.

Il fallut la guerre pour qu'on s'aperçût de la nécessité pour un grand pays comme le nôtre d'avoir une politique du pétrole. Au début, l'industrie française parvint, au prix de difficultés inouïes, à assurer notre ravitaillement civil et militaire. Les choses changèrent avec l'entrée en guerre des États-Unis, l'Amérique refusant de vendre du pétrole aux particuliers et réquisitionnant sa flotte pétrolière, alors que la nôtre était décimée par les sous-marins. Nos raffineurs durent demander aide au gouvernement. On était parvenu comme on l'a dit « à atteler la *Standard Oil* et la *Royal Dutch* » au char de la victoire.

Au plus fort de la crise, le gouvernement français avait pris en main la direction de notre ravitaillement et créé le 29 juin 1918 un consortium du pétrole. C'était là une application du système du monopole, nécessitée par les circonstances de guerre. Le consortium a fonctionné d'une façon satisfaisante, mais avec le concours et l'appui du gouvernement des États-Unis. En second lieu, à l'expiration du consortium, en 1921, les pétroles étaient en pleine baisse ; le consortium aurait liquidé avec un déficit d'environ 175 millions, si ce déficit n'avait été masqué par des artifices de péréquation.

Du fait de la guerre, la gravité du problème du pétrole éclatait à tous les yeux. Ce problème se ramène à ceci. Le pétrole est un produit indispensable dans la paix et surtout dans la guerre où le ravitaillement en essence est une question de vie ou de mort. Or la France n'en possède pas et elle est tributaire, pour ses approvisionnements, des pétroles étrangers, aux mains de trusts puissants.

L'importance du pétrole, un premier témoignage nous en est fourni par le prodigieux accroissement de la consommation française : 700 000 tonnes en 1913, 1 200 000 tonnes en 1922, 2 100 000 tonnes en 1926. À peu près le même chiffre en 1927.

Or, ce pétrole qui est pour nous comme pour tous les peuples modernes un élément vital, où en trouve-t-on ? Hors de chez nous, à l'exception d'un contingent infime.

Géographiquement, le pétrole est très inégalement réparti dans le monde. On peut distinguer plusieurs centres de production : 1° les États-Unis qui fournissent 71 à 72% de la production mondiale. Notons, ceci est essentiel, que la consommation de ce pays absorbe aujourd'hui et au-delà la production nationale. Ce qu'il exporte, ce sont les pétroles du Mexique et aussi de l'Amérique centrale et du Sud qui viennent se faire raffiner dans ses usines.

2° Le Mexique, l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud qui, en 1926, ont fourni environ 14% de la production mondiale et qui, n'ayant qu'une consommation restreinte et ne possédant pas, d'autre part, de raffineries, sont largement exportateurs de produits bruts dont une partie passe pour s'y faire raffiner par les États-Unis ;

3° Le groupe : Indes orientales, Perse, Oural, Caucase, Mésopotamie, qui se trouve en général dans la même situation. La production mésopotamique, encore à ses débuts, paraît vouée à un grand avenir. Quant à la Russie, elle s'efforce de développer ses exportations, même au détriment de sa consommation nationale, et augmente l'outillage de ses raffineries pour accroître la proportion de ses ventes de raffinés ;

4° Enfin la Pologne et la Roumanie dont la production ne couvre guère que les besoins et où est interdite l'exportation de non raffinés. La production mondiale qui

n'était, en 1914, que de 56 millions de tonnes a dépassé, en 1926, 156 millions 1/2. La part de la France est infinitésimale : 70 000 tonnes.

Les affaires de pétrole — et c'est là le point capital — sont aux mains de quelques grands trusts qui se font une guerre acharnée tant pour la conquête des débouchés que pour celle des lieux d'extraction.

La plupart des entreprises pétrolières se rattachent, en effet, à l'un des trois grands groupes de la *Standard Oil*, de la *Royal Dutch-Shell* et de l'*Anglo-Persian*. Le plus ancien est la *Standard Oil* fondée en 1870 et subdivisée depuis 1911 en un certain nombre de sociétés particulières pour échapper à la loi fédérale contre les trusts.

En dehors de ces groupements figurent ce que l'on appelle « les Indépendants ».

Définons-nous cependant de ce catalogue. La réalité est bien plus complexe que ne le ferait supposer une semblable nomenclature. Les trusts d'abord sont des formations conjointes réunissant dans une même communauté d'intérêts des éléments très divers et qui ne sont pas toujours d'accord entre eux : leur contrôle est ramifié dans l'espace et inégalement gradué, depuis la domination absolue de certaines entreprises jusqu'à une simple participation minoritaire dans d'autres, d'où un enchevêtrement d'influences inextricables. Un rapport récent de la *Federal Trade Commission* américaine semble indiquer que les sociétés groupées dans la *Standard Oil* sont, depuis 1911, devenues plus ou moins indépendantes les unes des autres, et de fait, on a vu récemment la *Standard Oil* de New York et celle de New Jersey se chamailler à propos des pétroles russes.

Quant aux indépendants, ce ne sont pas seulement quelques isolés, échappés aux tentacules des trusts géants ; à eux tous, ils représentent 40% de la production américaine. Leur indépendance n'est d'ailleurs que relative ; chez eux aussi, on retrouve des participations et des communautés d'intérêts, si bien qu'on distingue parfois les indépendants et les demi-indépendants et ils comprennent des groupes fort importants comme le groupe *Sinclair* ou encore la *Philipp Petroleum Cy* dont on a beaucoup parlé en ces derniers temps et qui produit, à elle seule, près du double de la quantité de pétrole consommée en France.

Cette concentration mondiale de l'industrie du pétrole a naturellement réagi sur l'organisation des marchés d'exportation et, en particulier, du marché français, où on relève une emprise croissante des trusts. En 1918, il y avait, en France, dix grandes sociétés de pétrole qui achetaient librement, choisissant leur fournisseur au mieux de leurs intérêts et selon les circonstances. L'adjonction de la Société de *Pechelbronn* depuis la guerre et de la *Société française des carburants* en ont porté le nombre à une douzaine. Or, plusieurs de ces sociétés ont été absorbées par les trusts dont elles ne sont plus que les représentants : la *Société Jupiter* (Deutsch de la Meurthe) par la *Royal Dutch*, la *Pétroléenne* et la *Compagnie générale de Marseille* par la *Standard*, la *Compagnie industrielle des pétroles*, par le groupe *Sinclair*, les maisons *Paix et Lesuir*, par l'*Anglo-Persian*.

Les Sociétés françaises indépendantes, du type de Lille-Bonnières, par exemple, qui continuent à s'approvisionner librement suivant les occasions, sont aujourd'hui une minorité qui lutte péniblement pour l'existence.

Telle est la situation. Elle n'est pas, au point de vue français, très réjouissante.

Relevons d'abord le reproche adressé au gouvernement de ne pas avoir eu une politique du pétrole. Rien n'est plus faux ; depuis plusieurs années, nous assistons, au contraire, au développement méthodique d'une action qui s'est manifestée dans plusieurs directions

Tout d'abord — et c'est là l'effet le plus intéressant — dans l'extension de notre participation aux grands gisements de pétrole. Sans avoir le loisir d'insister sur ce qui a été fait du côté de la Pologne et de la Roumanie, je me bornerai à rappeler l'accord de San Rémo et la création de la *Compagnie française des pétroles*. Aux termes du pacte de San Rémo du 24 avril 1920, la part de la *Deutsche Bank* dans la *Turkish Petroleum Cy* qui était de 25%, 25% appartenant à la *Royal Dutch* et 50% à l'*Anglo-Persian*, a été transférée à la France. Depuis lors, les États-Unis, ayant protesté au nom du principe de la porte ouverte, 25% ont été attribués à la *Standard Oil* sur la part de l'*Anglo-Persian*, qui a été réduite d'autant, celle de la France restant fixée à 25%. Nous sommes donc quatre participants aux pétroles de Mésopotamie.

Pour gérer cette participation, le gouvernement a provoqué, en mars 1924, la constitution de la *Compagnie française des pétroles*, maintenant au capital de 75 millions et fondée avec le concours de nos grandes banques d'affaires et de sociétés pétrolières, y compris d'ailleurs les filiales françaises des trusts. C'est une société purement privée, l'État n'ayant souscrit aucune part de capital, mais cependant contrôlée par l'État, qui y est représenté par deux commissaires et dont tous les administrateurs doivent être français et agréés par le gouvernement. De par ses statuts, elle ne peut faire en France d'opérations directes ou indirectes de distribution avec des produits autres que ceux de sa production. Depuis 1923, la Compagnie s'est également intéressée pour moitié dans un groupe de recherches en Colombie.

L'État, en second lieu, s'est efforcé d'accroître nos ressources indigènes, à peu près inexistantes avant que les gisements alsaciens de Pechelbronn ne soient venus nous apporter un contingent d'environ 60 000 à 70 000 tonnes. La loi du 16 décembre 1922 a modifié en faveur des prospecteurs de pétrole notre régime minier de 1810-1919, et provoqué de nombreuses recherches, qui n'ont donné que peu de résultats si l'on excepte le gisement de Gabian dans l'Hérault, découvert par l'État en 1925 et concédé par lui à l'Office national des combustibles liquides en 1926. Ce gisement peu important a fourni, en 1926, 6 000 tonnes.

Enfin, des encouragements considérables, notamment sous forme de primes et de dégrèvements fiscaux, ont été donnés à la découverte et à l'emploi des succédanés du pétrole. On assure que la fabrication des carburants synthétiques est actuellement au point en Allemagne. Si cet espoir se confirme, ce serait la solution indirecte — mais complète — du problème du pétrole pour la France.

Mais qu'a-t-on fait jusqu'ici, que peut-on et que doit-on faire encore pour le régime intérieur des pétroles ? Après la fin du consortium, nous avons eu un régime provisoire, dans lequel l'importation ne pouvait avoir lieu que moyennant licence obtenue du gouvernement : l'octroi de celle-ci étant subordonné à l'engagement de l'importateur de constituer des stocks de réserve et de débarrasser l'État d'un certain quantum des pétroles du consortium qui lui était facturé avec une majoration de prix pour couvrir la dépréciation des approvisionnements.

Ce régime a duré jusqu'à la loi du 10 janvier 1925 qui a institué un régime proclamé définitif, celui qui va être remplacé au mois d'avril prochain.

Pour établir ce régime définitif, on pouvait théoriquement envisager trois systèmes : la liberté, la réglementation, ce qu'on a appelé d'une façon un peu contradictoire la liberté contrôlée, par opposition au monopole, et enfin le monopole.

La liberté de l'importation a été tout de suite écartée. À vrai dire, si l'on pouvait négliger le point de vue politique et le point de vue militaire pour ne s'attacher qu'aux

considérations économiques, je me demande si ce ne serait pas là le régime préférable tant pour les finances publiques que pour les intérêts des consommateurs.

Notre sécurité : Voilà la raison qui nous interdit la liberté complète. Le pétrole est une munition de guerre.

C'est dans ce sens que la question a été résolue par la loi du 10 janvier 1925, complétée par celle du 10 juin 1925.

L'État n'a plus le monopole de l'importation, mais celle-ci n'est pas libre. Ne peuvent introduire du pétrole en France que les personnes qui ont obtenu une autorisation du ministre du Commerce, en souscrivant à certains engagements tant dans l'intérêt de la défense nationale que dans celui de la solution du problème des carburants.

Le système des licences limitées à certains bénéficiaires, employé pendant le régime provisoire, disparaît. L'autorisation est de droit pour tout importateur.

D'autre part, l'État a créé, par la loi du 10 juin 1925, l'*Office national des combustibles liquides* qui dispose d'un budget propre, centralise toutes les questions relatives à la politique des carburants, fournit des primes aux navires-citernes battant pavillon français et encourage également, par des primes ou des subventions, les établissements qui mettent en œuvre des procédés nouveaux.

Une troisième solution enfin était celle du monopole. Nombreux avaient été les projets de monopole, avant que le principe en fût adopté par l'article 53 de la loi de finances de 1926. Cette grave décision de principe a été suivie de plusieurs propositions d'organisation, dont les principales sont la proposition du groupe socialiste ou proposition Baron du 7 avril 1927 et les propositions Margaine : la première du 27 mai, la seconde du 7 avril 1927. Enfin, dans une troisième proposition récente, le 6 décembre 1927, M. Margaine semblant faire table rase de ses anciennes propositions, admet l'importation libre des pétroles par mer en droiture et crée un régime de privilège pour certaines usines qui seront reconnues par l'État pour une durée de douze ans, moyennant d'assez lourds engagements.

Ceux-ci ne pourraient guère être assumés que par des trusts ou par des grandes entreprises indépendantes, si bien que, par un retour imprévu, cette dernière proposition aboutirait à consolider des monopoles privés.

Essayons de voir quels pourraient être les résultats du monopole au point de vue de nos finances, au point de vue du consommateur et enfin, c'est le point capital, au point de vue de notre indépendance nationale.

Au point de vue financier en 1926, l'État a perçu sur une valeur de 3 082 812 000 francs de produits pétroliers importés, 1 126 millions 755 000 francs de droits divers : douanes et impôts sans parler des impôts cédulaires acquittés par les sociétés de pétrole : au total près de 1 milliard et demi de rendement fiscal. L'État a touché sans aucun risque pour lui et à titre purement fiscal environ 71 francs de droits par hectolitres. Nous ne connaissons pas les bénéfices exacts de toutes les compagnies installées en France, mais on peut inférer, d'après les chiffres connus pour certaines d'entre elles, que ces bénéfices ne dépassent pas, pour l'ensemble, 200 000 000 de francs. En 1925, d'après les très intéressants calculs du *Courrier des pétroles* du 7 mai 1927, ils auraient été de 160 millions, ce qui représenterait environ 6,66 par hectolitre. C'est donc à peine 7 francs de bénéfice supplémentaire que le monopole rapporterait à l'État par hectolitre sur lequel il perçoit déjà 71 francs. Rapproché du capital engagé, le bénéfice moyen ne s'écarte guère de 10%. Dans ces dernières années, quelques sociétés dont les résultats sont connus ont fourni un bénéfice moyen de 11,45% ; Lille-Bonnières a donné 9% de

dividende brut en 1925-1926. Voilà les bénéfices scandaleux qu'on dénonce à l'envie publique.

Un monopole d'importation rapporterait donc à l'État, toutes choses égales, d'ailleurs, peut-être 200 millions de francs. Mais ces 300 millions ne tomberont pas dans nos caisses comme des impôts. Pour les obtenir, il faudra racheter les installations existantes et constituer un fonds de roulement.

Un autre risque enfin, qui n'est pas le moindre, et que j'appellerai le risque moral : l'inconvénient de faire des représentants de l'État les négociateurs de grosses opérations spéculatives commerciales, les arbitres entre les offres des maisons influentes, de les exposer à des suspicions qui, si mal fondées qu'elles soient, démoralisent l'opinion et compromettent le prestige de la puissance publique.

Le consommateur tirera-t-il quelque avantage de ce régime ? Certainement non. Contrairement à une légende, il n'a pas à se plaindre des cours pratiqués en France. Depuis la fin du consortium, les importateurs se sont livrés bataille, au contraire, à coup de réductions de tarifs. En 1923, 1924 et au début de 1927, il y a eu des ventes à perte.

Si l'État est seul à vendre, ne subissant plus la pression de la concurrence et préoccupé de la situation budgétaire, il aura tendance à vendre plus cher, d'autant plus, par la force des choses, le pétrole aux mains de l'État sera employé comme élément de péréquation du prix des autres carburants.

Notre politique du pétrole étant dominée par le souci de la sécurité nationale en temps de guerre, on pourrait, il est vrai, admettre que l'obtention de cet avantage vaut bien quelques sacrifices. Examinons donc le monopole à ce dernier point de vue. Peut-il assurer notre indépendance ? Certes, il serait infiniment désirable que l'hégémonie des trusts ne s'exerçât pas chez nous d'une façon trop brutale et ne rendît pas impossible la concurrence aux autres entreprises susceptibles de nous approvisionner. Remarquons d'ailleurs, qu'elle n'est pas tellement exclusive qu'on le prétend. En 1926, 66,7% de nos importations viennent des États-Unis, 13,8% viennent de Perse, et 5,9% de Russie, et le pourcentage américain a décru en 1927. En tout cas, si jamais un monopole est sûr de ne pas atteindre le but poursuivi c'est bien celui-là. Pourquoi ? Parce que nous ne pouvons pas être indépendants pour l'approvisionnement d'un article que nous ne produisons pas nous-mêmes. Si nous faisons disparaître la filiale de distribution installée chez nous, nous retrouverons au dehors de chez nous, la maison mère qui nous fournira, si bien que la seule élimination véritable sera celle des sociétés françaises indépendantes qui subsistent encore, sans être les prête-noms d'une firme de production et qu'on juge précisément les plus intéressantes. Quant aux autres, elles n'auront qu'à attendre chez elles les commandes du monopole. Seulement, aujourd'hui ces grands groupements sont obligés de faire des affaires chez nous, par souci du capital investi en France, de s'ingénier à étendre leurs ventes et à se concurrencer réciproquement. Le monopole une fois institué n'ayant plus de capitaux en France, ils vont se trouver en présence d'un acheteur unique qui sera l'État, c'est un acheteur qui n'est pas négligeable, mais qui n'est cependant pas capable de dicter sa loi, car la consommation française représente en tout 2/156^{es} de la production universelle.

Je sais bien que les projets dont je vous ai entretenus semblent surtout dirigés contre les trusts anglo-saxons et s'inspirent de l'arrière-pensée de changer nos fournisseurs. La proposition Baron et la deuxième proposition Margaine paraissent songer surtout au développement des importations russes ; il serait, dit-on, plutôt question aujourd'hui de faire appel aux indépendants du type de la *Philipp Pétroleum*.

Mais ici plusieurs objections se présentent immédiatement :

Pour s'approvisionner, l'État peut soit faire des opérations de circonstance, soit passer des marchés à long terme. Faire des opérations de circonstance, c'est spéculer, profiter de la baisse pour remplir les réservoirs qu'on utilise pendant la hausse, saisir l'occasion favorable comme le font *Lille-Bonnières* ou *Desmarais*. J'appréhende fort ce rôle pour les fonctionnaires de l'État, et, en tout cas, cette manière de procéder ne nous donne aucune sécurité en temps de guerre. Cette sécurité ne peut résulter que de contrats réguliers comportant des engagements précis.

Mais ces contrats d'abord, est-ce le moment de les conclure et de nous lier d'une façon rigide, alors que nous ignorons tout de la situation de demain, que nous ne savons pas les ressources que nous pourrions tirer de notre participation aux pétroles de Mésopotamie et de l'industrie des carburants de synthèse. Ce serait, à mon sens, la pire imprévoyance.

D'autre part, avec qui les conclure ? Il nous faut des sources d'approvisionnement avec lesquelles nous puissions garder le contact en temps de guerre. À cet égard, les pétroles galiciens, roumains ou russes nous offrent peu de garanties ; nos arrivages de Mésopotamie dépendront de l'appui de la flotte anglaise ; les pétroles américains restent ceux qui ont le plus de chance de franchir les obstacles tendus par l'ennemi sur nos routes de ravitaillement. Est-il sage de nous brouiller, dans ces conditions, avec les firmes anglo-saxonnes ? Quant à dépendre d'un indépendant qui ne sera lui-même qu'un trust ou d'un trust proprement dit, je ne vois pas le bénéfice évident de cette substitution.

Il y a encore une autre considération qu'on ne saurait négliger ; le pétrole aujourd'hui n'est plus un simple article de concurrence, c'est aussi un article de politique internationale. Ce que l'État français aura en face de lui, dans ses tractations, ce seront les exportateurs étrangers et, derrière ces exportateurs, les gouvernements étrangers. S'il veut pratiquer une politique d'exclusion, il s'attirera des difficultés diplomatiques. Loin d'aplanir les difficultés, le monopole les aggrave et les multiplie. Est-ce à dire qu'il n'y a rien à faire ? Non, certes. Mais par d'autres voies que le monopole. Évitions tout d'abord de nous leurrer de l'illusion que nous pouvons, en matière de pétrole, réaliser actuellement notre indépendance. Tant que le problème des carburants de synthèse ne sera pas résolu, nous dépendrons fatalement de l'extérieur. Or, le bon sens nous indique qu'il vaut mieux dépendre un peu de tout le monde que d'un seul, ce qui implique que nous ne devons exclure aucun concours, mais, au contraire, faciliter à tous les moyens de se manifester. Pas de source unique, pas d'exclusivité de fourniture.

Reconstituons également chez nous une industrie du raffinage qui nous permettra de traiter directement avec les pays producteurs de pétrole brut qui n'ont pas de centres de raffinage chez eux et dont certains sont, pour cette seule raison, tributaires de l'industrie pétrolière des États-Unis.

C'est précisément dans cet esprit qu'ont été élaborés les deux projets gouvernementaux qu'il me reste à signaler en terminant cet exposé. L'un concerne le régime douanier du pétrole, l'autre le régime de l'importation.

Essentiel au point de vue qui nous occupe est le projet du 17 novembre dernier concernant le régime d'importation. En voici, en bref, l'économie : toutes les importations de plus de 500 tonnes par mois ne peuvent avoir lieu que sous le régime dit de l'autorisation spéciale. Cette autorisation est donnée par décret en Conseil des ministres après avis d'une commission technique interministérielle. Ce décret fixe la nature des produits auxquels s'applique l'autorisation et le chiffre maximum annuel de l'importation autorisée. Voici donc une règle nouvelle et fondamentale qui n'existait pas dans la

loi de 1925 : chaque importateur se voit assigner un maximum. Il est indispensable, d'autre part, si on veut éviter de légitimes protestations, de respecter les situations acquises les entreprises actuellement en exercice auront droit à un chiffre au moins égal au chiffre maximum de leurs importations annuelles dans les cinq dernières années. Est-ce là, comme on l'a dit, la consécration de l'hégémonie des trusts ? Nullement. Ils auront le droit, ce qui est équitable, d'importer autant de pétrole qu'avant le nouveau régime, mais le placement ne leur en est pas garanti, pas plus qu'aux autres importateurs. Et comme les autorisations dépasseront certainement le chiffre de la consommation — actuellement les permissions d'importer accordées en vertu de la loi de 1925 le dépassent d'environ 300 000 tonnes — il y aura toujours un volant, plus ou moins grand, au gré du gouvernement, qui maintiendra le jeu de la libre concurrence. L'intérêt de ce texte est, au contraire, de limiter la part attribuée aux trusts proportionnellement à celle qui sera concédée aux autres importateurs.

L'octroi de ces autorisations spéciales est d'ailleurs subordonné à des conditions précises et extrêmement intéressantes. Remarquons d'abord que l'autorisation, qui est renouvelable, ne peut dépasser trois ans pour les importateurs de raffinés, tandis qu'elle peut atteindre quinze ans pour les importateurs de produits bruts. Ceux-ci, c'est-à-dire toutes les maisons qui font raffiner en France, bénéficient donc d'un avantage de sécurité très sensible par rapport aux autres et sont assurées d'un avenir suffisant pour investir des capitaux.

En outre, le titulaire de l'autorisation est astreint à des obligations que lui fixe le décret d'autorisation, concernant la constitution et la répartition d'un stock de réserve par nature de produits fabriqués, ainsi que la priorité des fournitures aux services publics.

Enfin, et surtout, le décret d'autorisation détermine les obligations de l'intéressé d'assurer éventuellement, en proportion de ses importations et à la demande de l'État, l'exécution des contrats d'intérêt national pour l'acquisition de pétrole ou de succédanés, soit directement, soit indirectement, par participation aux organismes qui seraient constitués à cet effet. Il est inutile d'insister sur la portée de cette disposition, puisqu'elle permet de réserver d'office, dans les importations autorisées, leur place aux pétroles qui sont sous notre contrôle, notamment aux pétroles de Mésopotamie.

Aussi le gouvernement peut-il écrire à juste titre, dans son exposé des motifs : « L'État n'intervient que dans la limite de ses attributions d'autorité, sans participation à la gestion et aux risques des entreprises. » Il établit et maintient, entre les importateurs, un équilibre indispensable par la voie de la répartition quantitative du maximum des importations. Le projet ne comporte pour l'État aucun risque financier. Il n'implique davantage de sa part aucun rachat d'installation, respectant les droits acquis, il ôte tout fondement à des réclamations ou revendications d'indemnité.

J'ajouterai, en terminant, un dernier avantage : il ne nous place, à l'inverse du monopole, devant rien d'immuable et d'irréparable et c'est cela qu'il faut éviter par-dessus tout dans les circonstances présentes. Nous ignorons ce que donneront les pétroles de Mésopotamie, dont la place est d'ailleurs aménagée dans le projet, ni les carburants de synthèse. Ce serait folie pour l'État de construire sur ce sol incertain. Tout ce qu'il peut faire, c'est s'arranger pour tenir en main les leviers de commande de notre politique du pétrole et pouvoir les manœuvrer selon les circonstances. Ces leviers de commande, le projet de loi soumis au Parlement a l'immense avantage de les lui livrer en le préservant de la saugrenue, funeste et ruineuse expérience du monopole.

M. **Maurice Ajam**, ancien sous-secrétaire d'État de la Marine marchande, déclare qu'il approuve sans réserve l'exposé historique si lumineusement présenté par M. Edgar Allix. « J'ai été, dit-il, rapporteur de la Commission des mines et de la force motrice à la Chambre des députés, depuis 1910 jusqu'en 1924. Les lois qui touchent le pétrole, celles qui sont actuellement en préparation sont le résultat de l'étude patiente qui a été effectuée de 1919 à 1925 par la Commission alors présidée par l'honorable M. Crolard. Après enquêtes sur enquêtes la majorité de la Commission avait acquis cette certitude que le monopole des pétroles était une chimère aussi absurde que pouvait l'être le monopole du café ou du caoutchouc. Toute réglementation d'État, en dehors de monopole, est également incompréhensible, car les importateurs ne devraient pas être l'objet de taxes plus élevées que les autres commerçants. D'ailleurs toute taxe se répercute fatalement sur le consommateur.

« Seulement les tracasseries à l'égard des importateurs de pétroles sont devenues des procédés de démagogie classique.

Ce n'est pas une question économique, c'est une affaire électorale. M. Margaine, qui est un polytechnicien enragé, n'a fait, en réclamant le monopole, que traduire un préjugé général. La liberté absolue devrait présider à ce commerce comme à tous les autres. Nous en sommes réduits à souhaiter la liberté *contrôlée* comme un moindre mal. Les nouveaux projets du gouvernement sont plus raisonnables que le monopole, c'est tout ce qu'on en peut dire ! Ils sont absolument inopérants à protéger le consommateur français contre les trusts. Il est aussi impossible de contrôler un produit qui n'existe ni en France ni aux colonies que de vouloir détruire les lois de la pesanteur. Contentons-nous d'espérer que le gouvernement puisse faire passer prochainement la loi Bokanowski. La nomination de M. Charlot, comme rapporteur par la Commission des mines, est de bon augure. L'échec de M. Margaine est un retour à la raison. »

M. **André Risler** s'excuse de prendre la parole après l'exposé si complet et si lumineux de M. Edgar Allix, mais il tient à préciser certains points sur lesquels il n'est pas d'accord avec l'éminent conférencier.

À l'origine il existait trois grandes sociétés qui, toutes trois, importaient des produits de la *Standard Oil*. Par la suite, il s'est constitué d'autres sociétés qui sont entrées dans le sein des trusts. Par conséquent, vers 1910 ou 1911, il n'existait pas de société pétrolière qui ne fût sous le contrôle de la *Standard Oil*. C'est en 1912 qu'a été créée la *Société française des carburants*. Elle n'a pu lutter contre les trusts que grâce au concours d'un groupe de fabricants d'automobiles qui l'avait fondée et qui s'approvisionnait directement chez elle, c'est ce qui explique qu'elle ait pu survivre. Pendant la guerre, le consortium a été formé. Après la guerre, un certain nombre de sociétés en France étaient indépendantes des trusts, il y eut entre elles une âpre concurrence et une lutte excessive, mais par la suite un accord est intervenu entre ces sociétés.

On peut affirmer qu'en 1914, si l'État avait eu le monopole de l'importation du pétrole pas un seul bateau ne serait sorti des ports américains. À ce moment les États-Unis n'étaient pas entrés en guerre et ils étaient obligés de garder une stricte neutralité. Contrairement donc à ce que prétend M. Edgar Allix, on peut dire qu'au point de vue de la défense nationale, le monopole du pétrole n'a aucune importance.

D'autre part, il ne semble pas à l'orateur qu'il y ait intérêt à installer en France des raffineries de pétrole. Pour les alimenter il faudrait augmenter le volume de nos importations en pétrole brut et nous trouverions avoir en excédent des produits secondaires de raffinage qui nous seraient inutiles.

M. André Risler déclare, en outre, qu'il n'est point un admirateur du projet de loi Bokanowski sur le régime des pétroles en France, car il est toujours grave de promettre ce qu'on n'est pas assuré de tenir.

Enfin, l'orateur termine en affirmant que les pétroliers n'ont pas réalisé les chiffres de bénéfices cités par M. Allix.

M. **Edgar Allix** remercie M. André Risler d'avoir précisé certains points, mais il tient à faire remarquer que les faits auxquels il se référait étaient antérieurs à 1914.

En ce qui concerne la nouvelle loi, la question qui se pose est celle-ci : ou bien le monopole du pétrole ou bien l'adoption du projet actuel. M. Allix préfère le projet actuel et déclare qu'il vaut mieux s'y résigner plutôt que d'encourir le risque du monopole.

En ce qui concerne les bénéfices réalisés par les pétroliers, M. Allix tient à préciser qu'il n'a pas dit que leurs bénéfices avaient été de 200 millions de francs mais pouvaient atteindre cette somme.

M. l'amiral Moreau estime que de quelque manière, monopole ou autre, qu'on cherche à résoudre le grand problème national de notre approvisionnement, on est conduit d'abord à reconnaître, vu l'insuffisance de nos ressources métropolitaines, que le pétrole ne peut venir que par mer.

Si le pétrole est nécessaire à la marine de guerre, les bâtiments construits depuis la guerre chauffent tous au pétrole, la marine est également nécessaire au pétrole, que toute la France attend dans ses ports.

Le pétrole, à lui seul, suffirait à justifier l'entretien d'une marine de guerre efficace, si cette nécessité ne se justifiait pas de cent autres points de vue.

Ce premier point établi, notre approvisionnement aux sources d'extraction doit en tout temps demeurer *libre*.

Malgré le contrôle des capitaux français sur une partie importante de la production en Roumanie et en Pologne, ces sources, d'ailleurs insuffisantes, peuvent être coupées. La mer Noire, et partant l'accès au pétrole russe, peut être fermée ; il ne resterait plus alors que les grandes sociétés anglo-saxonnes.

Le Bosphore fermé, le reste du monde appartient aux trusts.

Aussi a-t-on salué avec joie l'annonce d'une participation française, pour un quart environ, dans la constitution d'une compagnie destinée à exploiter les pétroles de l'Irak.

Admettons que les difficultés de réalisation ont été heureusement surmontées : un *pipe-line* construit avec des capitaux *réellement français* (pour la part à laquelle nous avons droit), amène le pétrole des bords du Tigre *dans un port placé sous mandat français*. Les sources tiennent leurs promesses et donnent tout ce qu'on veut bien leur demander. Toutes les difficultés matérielles d'exécution, si grandes, ont été victorieusement surmontées, et nous entrons dans la période d'*exploitation*.

Aurons-nous la garantie que notre approvisionnement sera assuré ? La Compagnie française, dans les conseils où elle va siéger trouvera en face d'elle trois sociétés étrangères, pourvues chacune des mêmes droits qu'elle, et dont chacune représente un trust. Or, ces trusts disposent ailleurs d'autres champs d'extraction, en pleine exploitation. S'il leur importe d'avoir la main sur les nouveaux gisements, ce n'est sans doute pas pour ouvrir cette main toute grande et multiplier les forages à grands frais sans égard

pour l'abaissement possible des prix. Certains d'entre eux ont déjà été conduits à pratiquer une politique de restriction. Que nous faut-il au contraire, à nous ? De l'huile, abondamment, pour alimenter nos futures raffineries et suffire à la consommation française, au besoin en nous passant des trusts.

N'est-il donc pas à prévoir que les intérêts de nos coparticipants peuvent s'orienter et se grouper contre les nôtres ?

Et en ce cas, il serait à craindre que le pipe-line ne nous livre l'huile, mais en quantité inférieure à nos besoins.

Tout en favorisant autant qu'il dépend de nous, et particulièrement en capitaux vraiment français, la grande et belle entreprise des pétroles de Mossoul, nous ne devons pas considérer le problème comme *résolu*, même en *principe* ; il importe au contraire de poursuivre inlassablement la recherche des carburants sur le sol même ou dans le sous-sol des territoires qui dépendent de la France ou placés sous son mandat. Le *succès* de ces recherches nous apportera seul des garanties entièrement satisfaisantes, avec la condition d'une marine de guerre à la hauteur, ne l'oublions pas.

M. **André Risler** tient à déclarer que, dans la discussion, il n'a pas été l'avocat des trusts, mais qu'il a été simplement guidé par le souci de la vérité.

M. **Yves Guyot**. — M. Allix a passé en revue le problème du pétrole et a soulevé les objections de M. Risler. Ce n'est pas étonnant. Tel qu'il est posé, il comporte l'accord de contradictoires, c'est-à-dire un miracle. M. Allix l'a qualifié « de munition de guerre ». Mais maintenant on peut donner cette qualification à beaucoup d'autres produits, au coton entre autres. Alors, non seulement se dresse le monopole auquel sa qualification sert de prétexte, mais si on ne va pas jusque-là, on demande des interventions du gouvernement que M. Risler a qualifiées en termes sévères. Telle que la question est posée, elle ne peut provoquer que des contradictions.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Les débuts de la guerre de Sécession américaine

par Henri Baudrillart

En 1861, les États abolitionnistes du Nord des États-Unis sont en conflit ouvert avec les États esclavagistes du Sud. L'issue que prendra la lutte qui s'engage, Henri Baudrillart la devine : l'institution de l'esclavage est une plaie morale et économique qui rendra le Sud finalement impuissant dans la bataille, dans une guerre qui n'en sera pour autant la moins coûteuse en hommes et en capitaux. Il note toutefois que les États du Nord ne recherchent pas l'abolition de l'esclavage partout en Amérique par égard pour les Noirs, mais d'abord pour des raisons économiques : car quant à la fraternité des races, elle y est encore bornée à quelques individus d'exception.

LA CRISE AMÉRICAINE

(*Journal des économistes*, juin 1861.)

La crise américaine préoccupe tous les esprits. La rupture de l'Union, si elle se consomme définitivement, comme tout aujourd'hui l'annonce, sera un des grands événements du XIX^e siècle, un des plus féconds en conséquences de tout genre, immédiates ou lointaines. Parmi ces conséquences, il n'est pas douteux qu'il faille placer la disparition de l'esclavage des contrées où il garde ses dernières positions, que les vingt-cinq dernières années semblaient avoir fortifiées. Avant que les événements aient fait un pas de plus, pas qui paraît devoir être prochain et décisif, nous voudrions indiquer sommairement quelques-unes des grandes questions économiques, quelques-uns des graves intérêts qui se trouvent impliqués dans la lutte dont les États-Unis sont le théâtre dès aujourd'hui. Il y a là, pour la science attentive à recueillir les expériences qui se poursuivent sur la scène du monde, devant les yeux souvent éblouis des spectateurs absorbés par les péripéties du présent à mesure qu'elles se déroulent, d'utiles leçons à mettre en lumière ; il y a là, pour elle, comme une vérification de ses principes, dont c'est son droit et même son devoir de se prévaloir à la face des sceptiques qui la nient et des indifférents qui la dédaignent.

La position prise par l'économie politique à l'égard de la question de l'esclavage a cela de particulier et de vraiment remarquable, qu'elle a été exempte de toutes les incertitudes et de toutes les contradictions qui ont marqué les jugements qu'en ont portés les autres sciences morales et politiques. La religion elle-même a douté, en dépit de la pensée de fraternité et d'égalité déposée dans l'Évangile. S'il est vrai que, comprise comme elle doit l'être, elle ait inspiré à un Channing son admirable livre sur *l'Esclavage*, il ne l'est pas moins qu'elle fournit encore des armes aux esclavagistes du Sud par la

voix autorisée des pasteurs protestants, occupés à démontrer à l'esclave la sainteté de ses chaînes. La philosophie, si hardie d'ordinaire, a douté aussi : Platon, dans sa *République*, Aristote, dans sa *Politique*, ont justifié la vieille et inique institution, tout comme saint Thomas d'Aquin l'avait légitimée dans le *De regimine principum*, tout comme Mgr Bouvier, évêque du Mans, persistait à la trouver conforme à la loi divine dans ses *Instructions théologiques* naguère enseignées au séminaire du Saint-Esprit de Paris. La science du droit a douté de son côté, ainsi que l'attestent les nobles combats livrés à leurs émules en science juridique par Jean Bodin au XVI^e siècle, par Montesquieu au XVIII^e. La politique a été pleine enfin des tâtonnements qui signalent habituellement sa marche dans toutes les questions imaginables. Seule, l'économie politique a envisagé d'emblée le problème par le bon côté et a déclaré, sans la moindre hésitation, à l'unanimité de ses adeptes, depuis cent ans, l'esclavage inique, funeste, fatal aux sociétés qui le prennent pour base, non moins contraire aux intérêts bien entendus des nations qu'opposé aux principes de la dignité humaine, de l'égalité, de l'éternelle morale en un mot méconnue et foulée aux pieds par un égoïsme brutal s'affublant après coup de sophismes d'emprunt fournis par des docteurs complaisants, comme les mauvaises causes n'en manquent jamais.

Les États-Unis sont restés le vivant témoin de la vérité de cet enseignement taxé aujourd'hui encore, par bien des gens surnommés *pratiques*, de vaine théorie, et leur dissolution, qu'on a longtemps considérée comme un fantôme chimérique agité par de dangereux utopistes, atteste si le danger que l'esclavage faisait courir à la sécurité de la grande république était réel ou non. Depuis que Benjamin Franklin, Washington, Jefferson ont accompli l'œuvre de l'émancipation politique, qu'a fait des États-Unis l'institution de l'esclavage ? Quel est le principe de la science économique, quel est le pronostic fâcheux de ceux qui cultivent ses enseignements comme le résumé authentique de l'expérience acquise, comme l'expression de la théorie la plus éclairée, qui n'ait été justifié tristement par l'histoire de cette institution déplorable dans cette partie du monde ? Ne parlons même pas de la honte infligée à une république qui se dit chrétienne, à un des principaux États d'un âge de civilisation, par la flétrissure morale de l'esclavage, par les mauvais traitements infligés à des hommes qui, fussent-ils traités d'ailleurs avec tous les égards possibles, n'en seraient pas moins mis au rang des animaux. N'insistons pas sur ce qu'il y a de monstrueux dans cet interdit de la propriété et même, chose horrible ! de la famille, jeté avec une insolence sans pareille par une race sur une autre réputée inférieure, comme si cette infériorité équivalait à l'effacement des droits et des besoins de l'humanité, comme si ce qui s'est passé à la Martinique et à la Guadeloupe depuis l'émancipation de ces colonies ne prouvait pas que les nègres libres sont, aussi bien que les blancs, nés pour la vie de famille, et savent en apprécier les joies comme en pratiquer les devoirs ! Laissons à d'autres le soin de montrer l'immoralité inévitable que l'esclavage engendre parmi les maîtres américains qu'il dégrade à son niveau. Le mot d'*institution domestique*, mis en avant par les Américains du Sud, n'est-il pas étrangement trouvé ? Singulière *institution domestique* que celle qui corrompt les maris et les fils, et qui se traduit, pour l'édification des familles, par des naissances illégitimes formant plus du septième de la population, sans compter les avortements et les pratiques vicieuses qui rendent presque morale, par comparaison, l'illégitimité des naissances elle-même ! Qu'il ne soit question que de population et de capitaux : or, qui peut douter que si, dans la lutte actuellement engagée, le Sud se présente devant le Nord avec une infériorité marquée, c'est à l'*institution domestique* et aux défauts, qui en sont le vice originel, qu'il le doit ? qui peut en douter sachant qu'au début de la confédération,

la supériorité du Midi n'était pas contestable. Partout presque la supériorité du nombre, des lumières, de l'intelligence se manifestait de son côté sans équivoque. Cette forte et fine race, qui a fourni à l'Union la plupart de ses présidents, paraissait née pour dominer et pour ajouter les splendeurs des arts comme l'éclat de la politique à l'ascendant du commerce. Elle semblait faite pour mêler la fleur de la civilisation à ses fruits savoureux. Mais, d'un côté, était le travail libre, progressif dès lors ; de l'autre, le travail esclave. Voilà pourquoi la Virginie n'atteint qu'à 1 600 000 âmes, tandis que la Pennsylvanie, délivrée de l'esclavage peu de temps après la guerre de l'indépendance, n'est pas loin de monter à 3 millions d'âmes, de 434 000 qu'elle avait alors ; exemple concluant, car il se reproduit partout, dans la comparaison des États libres aux États à esclaves, pour l'État de New York, pour l'État de l'Ohio, pour l'Illinois, dont la population s'accroît avec l'aisance si rapidement d'année en année, mis en présence de la Caroline du Nord, du Maryland et d'autres contrées, retardataires, malgré plus d'un avantage naturel. M. de Tocqueville a fait ressortir déjà le contraste de ces deux États limitrophes, séparés par un fleuve, le Kentucky, dont la richesse de terroir est proverbiale en Amérique, peuplé, constitué un des premiers, et l'Ohio, qui ne comptait que 45 000 habitants en 1800, en face des 221 000 de l'État voisin. Le recensement de 1860 en a constaté 2 378 000 dans l'Ohio, contre 1 160 000 dans le Kentucky. L'industrie, le commerce sont le lot du Nord. Les grands centres intellectuels sont au Nord. Le crédit appartient au Nord. Quand le Midi a besoin de capitaux, c'est au Nord qu'il s'adresse. Que fait le Midi ? Il se livre à la culture ; il se contente d'être agricole ; avec les facultés les plus multiples, avec les aptitudes les plus diverses, il jouit de la vie, tandis que la masse sans cesse accrue des esclaves, se livre à un labeur écrasant au profit des planteurs indolents ou dont l'activité intermittente ne saurait lutter contre les prodiges de patience et de persévérance du Nord.

Depuis longtemps un engagement entre le Nord et le Sud paraissait inévitable. Il fallait que l'esclavage désormais reculât ou qu'il avançât, qu'il gagnât des États nouveaux ou qu'il se retirât des États où il règne. On a vu la question se poser ainsi, surtout depuis une vingtaine d'années. La lutte était devenue imminente. Avec M. Buchanan, l'esclavage semblait appelé à gagner du terrain ; l'élection du président Lincoln a tranché la question en sens inverse, et l'explosion a eu lieu. Les progrès mêmes de l'esclavage, qui résultaient de l'augmentation de la consommation du coton et de l'abolition de cette institution dans les colonies anglaises et françaises hâtaient l'instant où il fallait en venir à une décision. Au nord, l'abolitionnisme comptait des adeptes de jour en jour plus nombreux et plus ardents, enrôlés sous sa bannière. Un mobile noble et généreux, celui auquel Mme Beecher Stowe a servi d'organe éclatant, s'unissait à un mobile beaucoup plus intéressé et plus commun dans des contrées où il s'en faut que l'on voit un frère dans un noir, où le nègre est abreuvé de mépris, exclu des écoles des blancs, privé du suffrage s'il n'a pas quelque propriété, et d'où quelquefois il s'est vu expulsé ignominieusement sans la moindre pitié, avec défense de remettre le pied sur le territoire national ; ce dernier mobile, c'est la rivalité du travail des blancs contre le travail des noirs. D'un autre côté, les opinions du Sud s'exaltaient davantage à mesure que ses intérêts s'engageaient plus avant dans l'esclavage et que le Nord s'enfonçait lui-même davantage dans le système protecteur si contraire à l'écoulement des produits du Midi. Le capital-esclave en est venu à représenter une valeur énorme. L'élève du bétail humain, accomplie coûteusement, mais avec un succès qui a fait décroître sensiblement la mortalité, maintenant que la traite est devenue plus difficile par suite de l'interdiction légale, a

tout à la fois multiplié les esclaves et augmenté leur prix dans une proportion considérable. Les États du Sud comptent environ 20 millions d'esclaves, et c'est par milliards qu'il faut compter la valeur que représente l'esclavage. C'est d'ailleurs le malheur des mauvaises causes que leurs conséquences aillent s'aggravant avec le temps et qu'elles deviennent plus hautaines à mesure que s'approche pour elles l'heure de la défaite. Jadis les hommes du Sud admettaient que l'esclavage est un mal. L'abolition, à les entendre, n'était qu'une question de temps ; il fallait dès lors marcher vers ce but désirable. En 1832 la législature de la Virginie — la même qui a pris une si triste part dans l'affaire de John Brown — en adoptait le principe avec une sorte d'enthousiasme. Sur trente-six sociétés abolitionnistes qui existaient dans les États-Unis, vingt-huit étaient composées de propriétaires d'esclaves. Quelque chose de l'esprit des Mason, des Jefferson, ces planteurs abolitionnistes, se retrouvait dans l'esprit de leurs compatriotes. Combien les temps sont changés ! L'esclavage, dont on repoussait le principe, est aujourd'hui devenu une institution de droit divin. Les arrêts des cours déclarent que la propriété de l'esclave est un immeuble comme un autre. L'esclavage, selon une philosophie politique et historique de circonstance, est représenté par Calhoun et par d'autres écrivains ou orateurs comme la « base la plus sûre et la plus stable des institutions libres dans le monde », et « comme la plus grande bénédiction morale, sociale et politique pour le maître et pour l'esclave ». M. Fitzhugh écrivait récemment, à l'applaudissement général, dans un langage qui renchérit sur Aristote, avec le paganisme de moins comme circonstance atténuante et une brutalité de termes qu'aucune réserve faite en faveur de l'humanité ne tempère : « Il est des hommes qui naissent tout bâtés, il en est d'autres au contraire qui naissent armés du fouet et de l'éperon. Toute société qui veut changer cet ordre de choses institué même, est condamnée d'avance à la destruction. Non seulement il est bon, logique, humain, de réduire les nègres en esclavage, mais encore il serait raisonnable d'étendre les bienfaits du même système aux pauvres émigrants irlandais et allemands aussitôt qu'ils mettent le pied sur le sol des États à esclaves. Ils seraient les premiers intéressés à ce qu'on eût l'attention de les vendre aux enchères de New Orléans et Charlestown au plus offrant et dernier enchérisseur. En effet, la liberté doit être le lot du petit nombre. Quant à la masse, jamais elle n'échappe à l'esclavage qui se présente sous mille formes diverses, et dont la plus hideuse est sans contredit celle qui est déguisée sous un faux vernis de liberté. Les doctrines des philosophes modernes sont autant de non-sens et de lieux communs ; on doit les remplacer par des doctrines plus larges, plus morales, plus chrétiennes, fondées sur l'observation des faits. Le monde reviendra à l'esclavage domestique lorsque toutes les autres formes artificielles inventées par les sophistes auront disparu. L'heure de la régénération du genre humain par l'asservissement universel de tous les prolétaires ne saurait être éloignée. » Lorsque le défi au sens commun, à la morale, au progrès, a pris un tel caractère de provocation insultante, le moment des crises n'est pas loin. Il faut ajouter que la haine contre le Nord, dès longtemps existante, est montée au même diapason, sous l'influence de cette question brûlante qui met le feu en ce moment aux quatre coins de l'Union. Un correspondant du *Times* lui adressait ces jours derniers une lettre sur l'état des esprits dans la Caroline du Sud qui présente à ce sujet les détails les plus curieux dans les termes les moins ménagés. « Pour un étranger, écrit le correspondant de Charlestown, pour un étranger qui essaie de se maintenir dans un certain esprit d'impartialité et de neutralité, la violence des expressions dont on fait usage contre le Nord paraît au plus haut point étrange : 'Si le a maudit vaisseau qui a apporté ces damnés pèlerins en Amérique avait pu sombrer en route ! s'écrie l'un. — Nous aurions pu nous tirer d'affaire avec ces

fanatiques s'ils étaient seulement des chrétiens ou des *gentlemen*, dit un autre, car ils auraient eu de la charité ou bien ils se seraient battus après nous avoir insultés ; mais il n'y a parmi eux ni un chrétien ni un *gentleman*. — Qu'on nous donne tel gouvernement qu'on voudra, dit un troisième, la tyrannie même et le despotisme ; mais rien au monde ne nous obligera à rester unis avec les canailles brutales et fanatiques de la Nouvelle-Angleterre ; nous mourrons plutôt tous jusqu'au dernier, hommes, femmes et enfants !

« Imaginez-vous ces expressions sortant de la bouche d'hommes bien élevés et polis, qui observent avec beaucoup d'attention les formes et l'étiquette de la société et qui n'arrivent à ce degré d'exaspération que lorsqu'ils parlent du Nord ; vous comprendrez la violence de la haine des Caroliniens pour les États libres.

« Il y a en Europe des antipathies naturelles assez vigoureuses et opiniâtres. La haine des Italiens pour les Allemands, des Grecs pour les Turcs, des Turcs pour les Russes, sans compter quelques petites aversions entre puissances alliées et même entre les différentes parties d'États homogènes ; tout cela n'est que de l'indifférence en comparaison de l'animosité qu'éprouve l'aristocratie de la Caroline du Sud pour le Nord. Les luttes des 'Cavaliers' et des 'Têtes-Rondes', des Vendéens et des républicains n'ont été que des joutes élégantes et courtoises en comparaison des actes que le Nord et le Sud sont prêts à commettre, s'il faut les en croire sur parole. La haine, la vengeance dirigeront chacun de leurs coups. Il n'y a rien de plus cruel et de plus mortel que l'aversion que les Caroliniens portent aux Yankees. Cette haine s'est accrue pendant les dernières années au point d'être devenue la vie même de cet État. La Caroline du Sud s'est préparée et a organisé ses ressources pour une lutte qu'elle voulait provoquer dans le cas où l'événement ne serait pas survenu de lui-même, et je ne doute pas qu'il n'y ait eu un dessein préconçu déjà ancien de se séparer de l'Union. »

Nous avons indiqué que l'issue de cette lutte terrible jusqu'ici suspendue, malgré de formidables armements de part et d'autre, et les premiers engagements qui ont fait couler le sang, ne nous paraissait point douteuse. Le gouvernement du Sud installé à Montgomery est loin de posséder en hommes et en capitaux les ressources du gouvernement que représente M. Lincoln, qui a avec lui, dans le général Scott, la première illustration militaire du pays. Le Sud, privé du moyen de l'emprunt, qu'il ne saurait plus demander au Nord et que l'Europe se montrerait peu disposée à lui accorder, en est réduit à vivre sur lui-même et à recourir aux moyens les plus violents dès le début, comme la délivrance de lettres de marque, c'est-à-dire le rétablissement de la course maritime, dont le congrès de Paris a déclaré l'existence incompatible avec les exigences de la civilisation moderne. Combien de temps cet état violent pourra-t-il durer ? Ce qui paraît certain, c'est que le Sud, qui avait espéré voir le Nord se diviser, se divise lui-même à l'heure qu'il est en face du Nord, plus uni et plus compacte que jamais. On assure que la portion occidentale de la Virginie se montre portée vers le Nord. Le Kentucky s'y est rallié finalement. Quelle que soit l'attitude hostile au Nord de plusieurs États intermédiaires entraînés vers le Sud malgré leurs plus vrais intérêts ; quelque puissantes que soient les ressources d'un État comme le Tennessee, qui vient de consommer législativement son adhésion aux séparatistes du Sud ; quelque énergie de résistance que présentent la Caroline et les autres États séparés, le groupe du Nord possède, outre les avantages matériels, l'avantage moral, de représenter le droit dans la question de l'esclavage, et de demeurer le symbole légal et vrai aux yeux du monde de l'Union américaine. Ne faudra-t-il pas aussi que les États du Sud distraient une partie de leurs forces pour veiller de près sur leurs esclaves, dont le nombre, dans plusieurs États,

l'emporte de beaucoup sur celui des hommes libres ? Faut-il en effet voir autre chose qu'une bravade dans la menace de quelques États séparés d'enrôler leurs esclaves pour combattre avec eux contre les abolitionnistes du Nord, qui viennent si malencontreusement troubler la félicité de la population servile et interrompre l'agrément de ses travaux forcés dans les plantations ?

Si l'issue de la lutte nous paraît certaine, non pas, hélas ! peut-être sans des torrents de sang et sans d'incalculables malheurs, est-il besoin de dire que nos vœux non plus ne sont pas douteux, malgré l'intérêt que nous porterions à la race si intelligente et si sympathique du Sud dans d'autres circonstances ? Le recueil dans lequel nous écrivons n'a pas à faire ici sa profession de foi sur cette question de l'abolition de l'esclavage, but qu'il n'a pas cessé de désirer et de poursuivre. Mais il n'est peut-être pas inutile qu'il s'explique ici sur le désaccord prétendu entre les intérêts économiques de la France et la cause de l'abolition, désaccord sur lequel insistent beaucoup, depuis quelque temps, dans leurs journaux et dans des brochures dont plusieurs ont été publiées à Paris, les défenseurs des États du Sud. Vous voulez donc, nous disent-ils avec un concert des plus touchants, vous voulez donc par *nérophilie* sacrifier vos manufactures de coton, qui tirent des États du Sud la plus grande partie de leur matière première nouvellement affranchie ? Et ces pauvres consommateurs, ces consommateurs qui attendent en ce moment le bon marché des récentes mesures commerciales, vous ne craignez pas de les immoler ! En vérité, peu s'en faut qu'en lisant ces apologies nous ne nous sentions pris de remords ; peu s'en faut que nous ne nous accusions de dureté de cœur, tant les rôles y paraissent retournés ! Les partisans de l'esclavage ont des larmes dans la voix. Ils s'apitoient sur notre sort de telle façon qu'ils ne nous laissent que l'alternative d'être cruels ou dupes. Et cependant nous nous rassurons contre nos propres scrupules ! N'avons-nous pas assez souvent témoigné de notre sympathie pour les consommateurs nos compatriotes ? Mais, qu'ils nous le pardonnent, notre humanité ne saurait s'émouvoir pour toutes les situations au même degré. Entre le blanc qui regrette de ne pouvoir compléter sa douzaine de mouchoirs ou de renouveler un peu plus souvent le nombre de ses chemises, et le nègre tenu dans l'abrutissement, exclu de la famille ou pouvant l'être à chaque caprice, roué de coups, si cela plaît au maître, c'est vers le nègre que vont et notre pitié et notre sentiment du juste. Ce n'est pas notre faute si nous nous indignons à la pensée que les bénéfices de nos filateurs et les économies que peuvent réaliser dans leurs achats les consommateurs de coton seraient prélevés sur la mise hors la loi de 4 millions d'hommes. Que les États du Sud jugent que ce n'est pas payer trop cher l'avantage de fournir le monde de coton que de l'acheter au prix de l'esclavage, nous sommes moins accommodants. Nous ne pensons pas que le développement du coton vaille un crime social et une souillure de l'humanité. Un écrivain esclavagiste, cherchant à nous piquer d'honneur, nous citait dernièrement les journaux anglais. « La presse anglaise, écrivait-il, la presse anglaise, qui se loue du progrès incroyable des richesses de la nation et du bien-être du peuple provenant de la consommation qui s'accroît chaque jour, ne se plaint plus aujourd'hui de ce que, sur chaque centaine de livres importées en Angleterre, quatre-vingt-trois sont le produit du travail d'esclaves. Elle avoue pleinement qu'il n'est pas possible, *au moins pendant quelques siècles*, d'avoir pour les besoins généraux assez de coton par le travail libre, ou du coton autre que le nôtre. » Il n'est pas exact que la presse anglaise présente cette respectable unanimité qui rendrait une arme terrible à ceux qui, dans la question de l'abolition de l'esclavage, où elle s'est montrée si résolue, ne craignaient pas de traiter d'hypocrites ses protestations de désintéressement. Non, l'Angleterre ne mentait pas quand elle attestait l'Évangile et

qu'elle poursuivait partout l'esclavage au nom du christianisme. Lorsque l'Angleterre payait au prix de 500 millions l'émancipation des esclaves qui devait lui coûter encore d'autres sacrifices, elle obéissait sincèrement à l'inspiration généreuse qui animait les Wilberforce et les Canning. Quelques journaux dissidents ou renégats ne sauraient inculper l'opinion anglaise, dont l'irrésistible courant a tout fait pour renverser l'esclavage dans les possessions britanniques, et qui recommencerait encore aujourd'hui sa tâche glorieuse, si c'était à refaire, nous n'avons aucun doute à cet égard.

Grâce au ciel, cette incompatibilité de la culture du coton avec la liberté de 4 millions d'hommes n'existe pas. On peut encore espérer, en France comme en Angleterre, se procurer les étoffes qui ont pour base le coton sans acheter cet avantage par une des plus grandes abominations qui soient devant Dieu et devant les hommes. La possession de manufactures florissantes n'implique pas la nécessité d'un genre de propriété qu'on ne peut admettre un instant sans nier du même coup le droit, la justice, la dignité humaine et la légitimité même de la propriété fondée sur le travail et sur l'inviolable liberté de l'individu, noir ou blanc. Car quelle chose pourra nous appartenir légitimement si nous ne nous appartenons pas d'abord nous-mêmes de plein droit ? Pourquoi respecterai-je l'effet, si je ne respecte pas la cause ; les fruits du travail, si je me crois le droit d'accaparer le travail lui-même ? Soutenir qu'il faut pour cultiver le coton s'approprier et les fruits du travail d'autres hommes, et leur travail, et leur personne, est une de ces propositions tellement énormes qu'elles révoltent avant tout examen. Heureusement l'examen ne les laisse pas subsister davantage. Non que nous songions à nier ni les difficultés particulières de l'émancipation aux États-Unis, ni la solidarité qui unit cette question aux intérêts européens. C'est le caractère et la grandeur de notre temps, que rien, en bien ou en mal, ne s'y opère isolément. Nous profitons ou nous souffrons de ce qui se passe à des distances qui eussent été autrefois un abîme infranchissable. L'esclavage aux États-Unis, c'est aujourd'hui un bras qui contribue à nous servir ; ce n'en est pas moins un bras malade. S'il doit demain être amputé, nous subirons le contre-coup de cette opération douloureuse.

Ainsi, que cela soit bien entendu, il ne s'agit pas de savoir pour nous si les pays importateurs de coton ne se trouveront pas compris dans la crise américaine. Cela, malheureusement, ne saurait faire question, et déjà l'Angleterre se sent atteinte, dans ses grands centres manufacturiers, par des souffrances que quelques-unes de nos villes d'industrie ressentent aussi, quoiqu'à un moindre degré. Nul doute qu'une guerre qui ensanglanterait les États-Unis et qui se prolongerait n'eût pour effet de porter ces maux à un degré extrêmement triste. Mais ce serait l'affaire de peu d'années de rétablir l'équilibre, et non de plusieurs siècles, comme on n'a pas craint de le dire ; de peu d'années au bout desquelles le coton serait aussi abondant et même plus, et qui nous rendraient en outre le bien inappréciable de la sécurité. Certes, la question est grave et compliquée. Si l'esclavage disparaît des États du Sud, il faudra quelque temps pour y introduire le travail libre, destiné, comme dans les colonies affranchies, à devenir plus fructueux. S'il subsiste dans un petit nombre d'États, définitivement séparés, de gré à gré avec la grande république, ce que quelques personnes espèrent encore, et ce qui vaudrait mieux qu'une guerre sanglante ayant peut-être pour terminaison une insurrection d'esclaves, il est probable que l'esclavage ainsi confiné s'usera assez vite, que les germes d'indépendance fermenteront, et il est certain que les États qui peuvent devenir producteurs de coton engageront désormais la lutte contre le travail esclave. L'Angleterre est en train d'y aviser avec la prévoyance et la persévérance qui la distinguent, et la *Société de Manchester*, si puissante déjà par l'étendue de ses capitaux, ne sera pas la seule à entrer

dans cette carrière. Le Brésil, l'Algérie, l'Égypte, l'Inde surtout, l'Australie enfin, sont loin d'avoir dit leur dernier mot, et n'attendent, quelques-uns surtout de ces pays, qu'une occasion favorable pour développer leurs productions dans des proportions qui, sur beaucoup de points, peuvent aller jusqu'au quintuple ou au décuple. Nous ne fournissons pas ici les chiffres et les recherches sur lesquels s'appuie cette opinion que soutenait récemment *l'Economist*, en avançant peut-être un peu trop l'échéance. De ce travail, qui remplirait à lui seul plusieurs pages, il résulterait que le coton peut se passer de l'esclavage, et qu'il gagnera à s'en passer. Quant à l'étrange solidarité que les États du Sud prétendent établir entre la cause de la liberté commerciale et celle du maintien de l'esclavage, nous ne pouvons que la repousser avec énergie. Nous savons que, sous l'empire d'intérêts réels ou prétendus, et que nous osons dire mal compris, lorsqu'on étend son horizon au-delà des courtes vues du moment, un parti qui veut être une école se montre à la fois partisan de l'esclavage et ennemi des prohibitions. La liberté du commerce offre à ses yeux ce merveilleux avantage d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits du travail esclave. Tel serait donc le résultat définitif de chaque pas accompli dans la voie de la civilisation générale ! Tout progrès de l'aisance dans le monde n'aboutirait qu'à multiplier le nombre des esclaves par celui des consommateurs, qu'à river leurs chaînes, qu'à en alourdir le poids. Ah ! c'est justement pour cela que l'esclavage doit disparaître ! Comment ne repousserions-nous pas l'alliance que nous proposent les partisans de l'esclavage au nom de la liberté commerciale ? Nous voulons le développement du travail libre sous toutes les formes, et ils traitent le travailleur lui-même comme une bête de somme, ils suppriment la liberté de l'intelligence qui conçoit, du bras qui exécute. L'alliance qu'ils imaginent entre la cause de la liberté du commerce et celle de l'esclavage peut trouver des prétextes dans les calculs égoïstes d'intérêts passagers. Mais elle répugne à tous les principes ; elle est un démenti donné à la logique, aux meilleurs sentiments du cœur humain, qui ont leur logique aussi ; elle est contraire aux intérêts permanents des États-Unis et du monde entier.

À nos yeux, toutes les libertés se tiennent, s'enchaînent les unes aux autres, et, tôt ou tard s'appellent comme compléments ou garanties réciproques. Le lien qui les unit à la sécurité n'est pas moins étroit. Les planteurs ont rendu l'indemnité impossible par la masse de capitaux engagés dans l'exploitation esclave. Que les nègres soient renvoyés sur la côte d'Afrique pour fonder des cultures, ou qu'ils restent affranchis, ce qui paraît désormais difficile, sur le lieu même où ils sont encore esclaves, ou qu'ils reçoivent toute autre destination, la fortune des planteurs, à force de s'asseoir exclusivement sur un fondement ruineux, subira des perturbations, et tout le monde en pâtira. C'est ainsi que les principes se vengent ; mais ce n'est pas du moins sans avoir averti. Vainement on croit les détruire en les niant ; ils persistent pour le châtiment de ceux qui s'en écartent. Dieu veuille que ce châtiment ne soit pas terrible ! Quant au mal fait, il n'y a que le retour aux principes qui puisse, autant que possible, le réparer. Que le XIX^e siècle, qui a accompli de si grandes choses déjà, ne s'écoule pas du moins sans avoir fait disparaître cette lèpre de dessus la face de la terre, sans que tous les membres de l'humanité soient affranchis jusqu'au dernier, et sans que les yeux consolés de ceux qui assistent aujourd'hui à de déplorables luttes se reposent sur le spectacle de la prospérité générale unie à la liberté de tous, devenue le patrimoine inaliénable de la race humaine, affranchie enfin de cette première et lamentable étape de la barbarie honteusement attardée en pleine civilisation !

HENRI BAUDRILLART.

Le bienfaisant Saint-Pierre

Carole Dornier, *La Monarchie éclairée de l'abbé de Saint-Pierre. Une science politique des modernes*, Voltaire Foundation, University of Oxford, 2020, 429 pages.

L'abbé de Saint-Pierre est surtout resté célèbre pour son ardent pacifisme, en des temps de guerres perpétuelles, et pour un projet, sans cesse remanié et représenté à des élites qui ne paraissent pas l'avoir fort goûté, pour établir la paix en Europe et dans le monde, à travers un système d'union des États, assez semblable au fond à ce que deviendra la Société des Nations ou l'actuelle Organisation des Nations Unies. Célèbre, toutefois, dans un petit cercle : la première Société des Nations avait fait figurer, au sein de son siège à Genève, un portrait de Saint-Pierre, pour entourer d'autres figures historiques marquantes dans l'histoire de la construction des institutions de la paix, comme Sully (un peu maladroitement, j'ose dire), Kant, et William Penn ; mais aujourd'hui les acclamations ne lui parviennent plus, et son nom peine à se retrouver dans les notices historiques de l'ONU, pas plus, on l'aura deviné, que dans les discussions récentes, voire très récentes, sur l'entente entre les nations, l'arbitrage et la construction de la paix mondiale. Pour l'heure, c'est un héritage en friche ; ce sera peut-être bientôt une occasion manquée.

Il faut tendre la main avec sympathie et avec cette *bienfaisance* que l'abbé de Saint-Pierre mettait au cœur de ses très nombreux projets, à tous ceux qui, depuis des horizons divers, participent au travail théorique et historique sur les fondements de la paix, et font valoir l'héritage de ce qui ont eu le mérite, de mon point de vue, de coupler cette valeur cardinale à la défense de la liberté du commerce, de la tolérance religieuse, et de la propriété privée.

L'œuvre de Castel de Saint-Pierre est riche, s'étendant sur de multiples sujets, et Mme Dornier a le mérite dans cet ouvrage d'en rendre la pensée plus palpable, retraçant les origines de ses idées, ou pointant ses inspirations philosophiques ou économiques, comme Fénelon, Petty, ou Boisguilbert. Elle restitue la voix originale de ce pacifiste convaincu, réformiste enthousiaste, profondément moderne (dans tous les sens du terme), quitte à ne pas l'abandonner lorsqu'il plonge dans l'utopie, ou fait voir quelques contradictions.

Toutefois la force principale de ce livre se trouve dans son utilisation complète de toute la masse documentaire laissée par l'abbé, tant ses ouvrages (lui écrit *ouvrages*, parce qu'il veut réformer l'orthographe), que ses très nombreux manuscrits. Depuis des années déjà, Mme Dornier les travaille et les met au jour, avec d'autres, dans le cadre du projet de publication numérique des écrits de Castel de Saint-Pierre (Université de Caen). Cette qualité rend son travail digne d'être consulté tant par ceux qui découvriraient la vie et l'œuvre de l'abbé, que par les initiés, qui y trouveront une étude qui fera autorité. Moi j'ai rempli l'ouvrage de notes, et je pensais bien connaître le personnage.

